



Secrétariat Général

No 25

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013****Présidence : Anne Hiltpold**

La séance est ouverte à 18h30 en présence de Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Maire, M. Nicolas Walder, Conseiller administratif et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et de

Mmes Elvia Cambier, Arlette La Chiusa, Anne Hiltpold, Catherine Marti, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Salah Ben Chaabane, Bertrand Buchs, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, René Gevisier, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Michaël Papparou, Sandro Pistis, Stephan Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

La Présidente excuse Mme Denise Martin

La Présidente salue la présence de Monsieur le Maire, des deux Conseillères administratives et du nombreux public.

La Présidente ouvre cette séance extraordinaire, conformément à l'article 14,15 et 16 de la loi sur l'administration des communes et aux articles 22 et 23 du règlement à la loi sur l'administration du 16 avril 1984. Cette séance extraordinaire fait suite à la votation du 9 juin 2013 qui a conduit le conseil municipal à organiser 2 séances pour le vote du budget bis.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Délibération **82-2013 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2013, aux taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
5. Délibération **81-2013 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motions
  1. Motion **30-2013 R** : L'UDC veut plus de D2 à Carouge
7. Postulats
8. Résolutions
  1. Résolution **10-2013 P** : Concerne la loi du 17 mai 2013 votée par le Grand-Conseil modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6-29-10636)
9. Pétitions

1. Pétition **11-2013 R** : excès de vitesse dans les quartiers en périphérie du Vieux Carouge
10. Questions

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2013**

M. Walder signale qu'il y a dans ce procès-verbal une malencontreuse erreur, qui n'est pas du tout commandée politiquement. Il est noté au début que la présidence était assurée par M. Patrick Monney et comme les membres l'auront compris il s'agissait bien de Mme Anne Hilt-pold qui était présidente à cette séance. La correction sera effectuée par nos soins.

Sous réserve de cette modification, la Présidente passe au vote du procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé par 25 oui et 3 abstentions.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de M. Walder

M. Walder a deux communications.

La première communication concerne la violente tempête du jeudi 20 juin 2013.

Celles et ceux qui n'étaient ni en vacances, ni endormis, sont probablement au courant qu'une tempête de pluie, de vent et de grêle a traversé Carouge le jeudi 20 juin 2013 de 16h à 16h15.

Vu l'ampleur des dégâts occasionnés par cette tempête, plus de 30 collaborateurs du secteur des espaces verts et celui de la voirie ont travaillé de 16h30 à 23h30 ce même jour afin d'évaluer la situation et de répondre aux besoins les plus urgents.

Soit principalement :

- La mise en sécurité des zones dangereuses
- Le dégagement des passages piétons, des axes routiers ou encore des arrêts de transport public
- Le nettoyage des grilles d'évacuations des eaux obstruées par les feuilles afin d'éviter des inondations

A noter que les pompiers de la Ville de Carouge ont également largement collaboré avec le service ce soir-là.

Le vendredi 21 juin, un maximum de collaborateurs, soit 62 personnes, ont été réquisitionnées afin de poursuivre le travail engagé la veille.

Vu l'ampleur des dégâts, une équipe renforcée a continué le travail de sécurisation des arbres et de nettoyage des voiries les jours suivants.

A ce jour, les principaux dégâts constatés sur le domaine public carougeois sont :

- Des poteaux et lignes téléphoniques arrachés à Grange-Collomb
- Plusieurs Candélabres cassés dans différents secteurs de la ville
- La Passerelle à Grange-Collomb abîmée par la chute d'un arbre
- Plusieurs Véhicules privés et du service TVE endommagés
- Le parc Cottier a été inondé.

D'autre part :

- 6 mâts de drapeaux, 10 oriflammes, plusieurs palissades et panneaux de signalisation sont détruits
- 2 grands drapeaux des Tours de Carouge ont été arrachés
- Quelques bancs et divers mobiliers urbains sont endommagés
- Sans oublier bien sûr les décorations florales estivales, rosiers et prairies fleuries qui ont été très fortement endommagées

Concernant les arbres, les équipes ont du malheureusement constater d'importants dommages. Plusieurs arbres vont nécessiter de gros travaux d'élagages, voire d'abattages. Il s'agit tout particulièrement :

- D'un tilleul de la rue Montfalcon coupé en deux
- D'un platane dans le mail des Promenades, angle avenue Vibert / Place de Sardaigne, côté Parc Cottier
- D'un peuplier dans le quartier des Tours vers le Beach volley
- D'un saule dans le quartier des Tours sur la butte vers le terrain de pétanque
- D'un saule à la piscine
- D'un platane angle Place d'Arme / Pont neuf

A noter encore que le parc Batelle a été fortement touché. Plusieurs arbres majeurs, dont des pins, un sapin et un tilleul, ont été arrachés ou cassés. La Ville de Carouge a informé l'Etat propriétaire de la parcelle qui est en train de faire le nécessaire.

Nous resterons bien entendu ces prochains temps très attentifs sur d'éventuels dommages qui pourraient apparaître ultérieurement.

Une partie des dégâts et leurs coûts devraient être pris en charge par nos assurances.

M. Walder en profite pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré pour remettre Carouge sur pied ces derniers jours.

La deuxième communication concerne le Plan Localisé de Quartier du Rondeau

En date du 20 décembre 2012 et à l'issue de l'enquête publique, votre Conseil à préavisé négativement par la délibération 55-2012, le projet de Plan Localisé de Quartier, situé au Rondeau, entre la route de St-Julien et la route de Drize.

Pour rappel, l'opposition du Conseil Municipal portait principalement sur la volumétrie envisagée à l'emplacement de la boucle de rebroussement du tram, en raison d'atteintes au site historique et à sa lecture paysagère.

Relayant fermement vos préoccupations, notre service de l'urbanisme a obtenu des services cantonaux une modification du Plan. En effet, le bâtiment de 6 étages le long de la route de Drize a été supprimé et remplacé par une aire maximale de terrain réservé à un équipement public. La surface d'implantation s'est rapprochée des bâtiments dévolus au logement et à l'hôtel, ce qui devrait permettre une meilleure intégration de cet éventuel futur bâtiment dans le site et la topographie.

Par ailleurs, la limite d'implantation des constructions par rapport à la lisière forestière s'est déplacée en direction du Rondeau, ce qui va dans le sens d'une meilleure préservation de la végétation existante.

La délimitation de l'emprise du Plan Localisé de Quartier n'a pas changé et les bâtiments dévolus à l'hôtel et au logement, qui n'ont d'ailleurs pas fait l'objet d'une opposition de la part de votre Conseil, ont été maintenus tels quels dans le nouveau plan.

Les modifications ayant été jugées mineures par le département cantonal de l'urbanisme, le nouveau plan entrera le 28 juin prochain dans une procédure d'opposition de 30 jours, à l'issue de laquelle le Conseil d'Etat statuera sur d'éventuelles oppositions et, le cas échéant, adoptera ce Plan Localisé de Quartier.

#### Communications de Mme Lammar

Mme Lammar déclare qu'au vu de l'objet essentiel qui va occuper ce Conseil et qui va probablement prendre passablement de temps, elle n'a pas de communication particulière à transmettre ce soir.

#### Communications de Mme De Haller Kellerhals

Mme De Haller Kellerhals n'a pas de communication.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il n'y en a pas.

### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 82-2013 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2013, AUX TAUX DE CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2013 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie les 18 et 20 juin 2013 et les rapports ont été établis par M. Prod'Hom.

Est-ce que M. Prod'Hom a quelque chose à ajouter à ses rapports ?

M. Prod'Hom répond par la négative.

**La commission s'est abstenue, s'agissant du préavis, dans la mesure où des amendements avaient été acceptés par rapport à des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas compensées par des économies suffisantes. Raison pour laquelle, il n'y a pas de préavis parce qu'il y a eu une abstention à l'unanimité des membres présents lors de cette commission.**

La Présidente ouvre la discussion en annonçant qu'elle a déjà reçu des amendements et elle part du principe que ceux-ci seront expliqués lors des prises de parole.

M. Baertschi souhaite lire, au vu de la situation dans laquelle ce Conseil se trouve avec ce nouveau projet de budget, la déclaration du parti socialiste.

Les amendements interviendront dans un deuxième temps et M. Baertschi pense qu'il est bien que les différents groupes puissent tous s'exprimer.

#### M. Baertschi donne lecture de la déclaration du parti socialiste.

Si notre pays se targue d'être l'une des plus anciennes démocraties du monde, pour le moins en ce qui concerne les périodes modernes et contemporaines, il n'est pas inutile de rappeler ici que la démocratie est une forme de gouvernement où le peuple exerce la souveraineté. A cet égard, le vote référendaire du dimanche 9 juin dernier nous a envoyé un message très clair, à savoir qu'en ces temps d'incertitudes en tous genres, nous devons faire en tant qu'élus preuve de parcimonie.

Dans le même temps, et un certain consensus existe encore au sein de ce Conseil, nous n'allons pas faire payer aux maillons les plus faibles de notre société un rééquilibrage indispensable à l'équilibre budgétaire de notre Commune.

Mais comment diable entreprendre cette cure d'austérité alors que depuis des décennies, sous l'effet de la croissance, les budgets s'aligment les uns après les autres presque toujours en progression ?

L'opération s'est donc déroulée en trois étapes :

La première étape concerne le projet de budget bis établi par le Conseil administratif : Se fondant sur les résultats du premier semestre, période pendant laquelle la Commune a été gérée sur la base des douzièmes provisionnels – soit selon un *copié-collé* d'un semestre de l'an passé – le projet de budget inclut un blocage temporaire des annuités du personnel communal (sur la durée d'un semestre). A relever le fait que cette proposition n'a aucune répercussion sur les retraites. A cela s'ajoutent d'autres propositions d'économies, en particulier une réduction linéaire des subventions accordées à raison d'une diminution toutes rubriques budgétaires confondues de 5 %.

Seuls les montants accordés pour la petite enfance font exception, compte tenu des contrats de prestation existant avec nos partenaires gérant les crèches.

Par ailleurs, au chapitre des recettes, il a été possible d'inclure les dernières prévisions, et notamment de prendre en compte à la fois les termes finaux de la conclusion de la vente de Télécaraouge ainsi que l'assiette fiscale prévisible du secteur de la Vigne Rouge.

Le projet de budget 82-2013 P présenté sous forme de délibération lors de la séance du CM du 13 juin est d'un montant de CHF 101'934'497.- (montant réduit à CHF 98'154'497.- après déduction des imputations internes).

La deuxième étape concerne l'examen en Commission des Finances des propositions complémentaires faites par le Conseil administratif et les groupes politiques :

Lors de la séance de Commission des finances du jeudi 20 juin, le Conseil administratif a rappelé que le projet de budget bis devait en toute logique mettre chacun à contribution. A ce titre il a proposé au Conseil municipal de réduire pour moitié la ligne budgétaire des jetons de présence du Conseil administratif touchés lors de séances de Commission. Dans le même ordre d'idée, plusieurs partis ont estimé judicieux de réduire les montants accordés aux membres du Conseil municipal, et ce sont finalement une réduction de 5% du montant alloué pour les jetons de présence et une réduction de 25 % du montant du voyage du Conseil municipal qui ont été approuvées.

La proposition faite par le MCG et le PLR de rétablir intégralement les annuités du personnel supprimées au premier semestre de par les effets des douzièmes provisionnels, a été acceptée en l'état, mais sans compensation en termes de rubriques budgétaires par cinq voix seulement, avec 7 abstentions. Cette proposition qui représente un montant de CHF. 220'000.- ne pourra donc pas être retenue lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin si des ressources adéquates d'un montant correspondant ne sont pas acceptées.

Bien que nous nous trouvions actuellement en milieu d'exercice annuel, des propositions irréfléchies ont été avancées qui auraient consisté à retrancher 50 % de sa subvention à un théâtre, tout en rétrocédant le 5% d'économies imposées dans le cadre du projet de budget 82-2013 P aux deux autres théâtres. Ce genre de mesures échappe non seulement à toute équité de traitement, mais en plus ne saurait conduire qu'à des actions juridiques préjudiciables pour la bonne conduite des affaires communales, la Ville de Carouge se trouvant liée par des conventions avec ces institutions. Il y a lieu de rappeler ici que c'est dans le cadre de la Commission des Beaux-arts que doivent être discutées les questions relatives au bon fonctionnement ainsi qu'aux sources de financement des théâtres et que l'étude du présent budget ne saurait se résumer à une partie de Monopoly.

Si une dizaine de correctifs, liés pour la plupart à des rubriques de peu d'importance ont été acceptés dans la droite ligne d'un effort d'économies supplémentaires, une autre dizaine de

propositions de baisses ont par contre été refusées. Parmi les lignes budgétaires restées en l'état figurent notamment la demande émanant du MCG de réduire de moitié le budget de l'Aide aux pays en voie de développement ainsi que des propositions faites par le PLR de réduire le nombre de parutions du journal communal, le montant de l'aide aux personnes physiques etc.

En conclusion, et même si ces discussions se sont déroulées en toute sérénité, il est ressorti des travaux conduits en Commission le fait qu'un consensus inter-partis se révélerait difficile à obtenir, car certains groupes agissaient visiblement au coup par coup. Et la tentation est grande pour certains groupes investis dans une recherche de baisses constantes de la fiscalité, d'actionner des effets de manche suite au résultat du référendum, mais sans s'attacher nécessairement à une vision plus globale de la gestion communale.

Le troisième volet concerne le vote du projet de budget 82-2013 P amendé pour lequel nous souhaitons respecter des principes.

Au vu de ce qui précède, notre parti agissant dans le prolongement de la volonté populaire exprimée le 9 juin entend s'en tenir aux principes suivants :

Premier principe : accepter le projet de budget 82-2013 P selon les principes retenus par le Conseil administratif. Il s'agit rappelons-le d'un budget qui procède d'importantes économies effectuées dans tous les secteurs où cela est possible. Notre parti entend ici saluer les efforts considérables fournis en peu de temps par le Conseil administratif et les services communaux en vue de présenter ce projet budgétaire bis, lequel inclut près de trois millions d'économies par rapport au précédent projet de budget.

Deuxième principe : apporter et soutenir les amendements allant vers un élargissement de l'effort consenti partagé de l'ordre de 5 %, effort pris en compte non seulement par le Conseil administratif et le Conseil municipal, mais également par tous les bénéficiaires de prestations, théâtres et personnel communal inclus.

Troisième principe : ne pas entrer en matière sur les tentatives d'effets de manche recherchées par ceux qui, à un titre ou un autre, voudraient exploiter médiatiquement des effets d'annonces contreproductifs et propres à déstabiliser le fonctionnement communal.

Arrivés ce soir au terme de diverses consultations et discussions, le parti socialiste, suivi par l'Alternative, proposera la restitution de trois mois d'annuité au personnel communal. Ceci représente un montant de CHF 110'000.-. Cette solution a l'avantage à la fois de préserver presque intégralement le salaire des employés et d'impliquer une participation minimale de leur part à l'effort collectif.

Par le biais des diverses économies, notamment proposées par la droite, et que nous soutiendrons, nous parviendrons à équilibrer le budget. Cette proposition tient compte de nombreux souhaits exprimés par les principales composantes au sein de ce Conseil et résulte d'un effort commun gauche-droite. Nous espérons que, pour le bien de Carouge, chacun respectera cette proposition et cette ouverture de consensus.

#### M. Pistis donne lecture de la déclaration du groupe MCG

Le 9 juin, 70% des électeurs ont massivement désavoué la politique du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal.

Face à ce désaveu cinglant, le groupe MCG attendait que le Conseil administratif entende les électeurs et prenne de vraies mesures.

Au contraire, c'est le budget de la honte, qui nous est présenté ce soir. Il attaque les associations sans distinction, le personnel communal. Pour le MCG c'est inacceptable.

Comment le Conseil administratif réagit-il face à la défaite ? Eh bien, il se venge sur les associations et le personnel communal, au lieu de modifier sa politique. Alors qu'il devrait se remettre en question, le Conseil administratif ne met pas en cause son propre traitement, qui est épargné.

Pour le groupe MCG, le budget bis 2013 qui nous est présenté ce soir est très décevant. Il n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Le Conseil administratif a choisi la voie de la facilité, en proposant des coupes linéaires de 5%. Ce faisant, il refuse de faire des choix et de réduire les gaspillages où cela est nécessaire et de conserver ce qui s'impose.

Pour le groupe MCG, ce projet de budget bis 2013 manque de courage politique. Le Conseil administratif a peur de faire des coupes où il le devrait. Il craint de prendre ses responsabilités et de faire son travail.

Le Conseil administratif prive ses employés d'une partie de leur salaire mais lui-même garde intégralement son traitement qui est de 338'400 francs. Vous connaissez le dicton : « Faites ce que je dis mais ne dites pas ce que je fais. »

Et, contrairement à d'autres communes, nous avons une spécialité typiquement carougeoise : le Conseil administratif se verse 10'000 francs de jetons de présence, il s'octroie des frais de déplacement et représentation de 19'000 francs. Mais en plus de cette indemnité, il y en a une supplémentaire consacrée à l'indemnisation des déplacements d'un montant de 4500 francs. Nous sommes heureux d'apprendre que nous avons un Conseil administratif qui se déplace beaucoup mais qui utilise aussi massivement le téléphone portable puisque nous avons une rubrique Natel à hauteur de 4800 francs.

Le MCG estime que le Conseil administratif devrait réduire ses déplacements et son train de vie à la charge des contribuables carougeois.

Face aux problèmes financiers carougeois, chacun doit montrer l'exemple et en particulier les autorités. Le MCG proposera ce soir une réduction de 20% des jetons de présence des conseillers municipaux pour l'année 2013, la suppression des jetons de présence pour les conseillers administratifs et une baisse du traitement des conseillers administratifs qui devrait être exemplaire.

Nous demanderons également la diminution du montant alloué à la Fondation des parkings. Plusieurs Carougeois se sont plaint du manque de connaissances techniques des employés de ladite fondation.

Le MCG demandera également un effort particulier pour une équité de l'effort pour l'aide aux pays en voie de développement. Ce qui représente presque 1mio pour le budget 2013, alors qu'en 2010 cette somme était de 820'000 francs. Les personnes modestes et pauvres de Carouge n'ont pas à subventionner de manière excessive ces projets. Le groupe MCG proposera de revenir à la situation antérieure, avec un amendement proposant une certaine somme pour l'aide au développement, somme déjà considérable pour une commune comme Carouge et permettant de soutenir de nombreux projets.

Cette somme de 130'000 francs correspond, en partie, au montant que le Conseil administratif veut prendre sur le salaire des employés de la commune.

Il ne faut pas que ce budget sanctionne les employés communaux. Ce n'est pas eux de faire les frais d'une politique de gaspillage des deniers publics.

En conclusion, même si ce budget est équilibré, il révèle l'incompétence du Conseil d'administratif à gérer la commune.

Dès lors, il ne nous reste à nous conseillers municipaux qu'à tenter de rectifier au moyen d'amendements. C'est ce que nous allons faire ce soir.

### M. Morex donne lecture de la déclaration du PLR pour le parti Libéral

Chers Collègues,

Si nous sommes amenés ce soir à nous prononcer sur un nouveau budget 2013, la cause est connue de toutes et tous :

Par voie référendaire, le peuple s'est prononcé de manière à ne laisser planer aucun doute. 45 % des électeurs, ce qui est un record pour un référendum communal, se sont exprimés à près de 70 % contre le budget que vous avez voté en novembre dernier et que nous avons refusé pour les raisons que l'on sait.

Pendant cette campagne les électeurs ont été informés, via de multiples flyers, cartes postales, dépliants ou affiches portant des slogans et des phrases choc selon les différentes sensibilités qui composent ce Conseil. Ils avaient donc le choix et le moins que l'on puisse dire est que certains arguments n'ont pas porté.

La population a certes refusé la hausse d'impôts, si minime soit-elle, mais elle s'est sans doute plus exprimée contre une certaine politique, attendant de ses élus qu'ils revoient leur copie. Bien évidemment, chaque électrice, chaque électeur a sa propre vision des choses et si on leur demandait ce qu'ils attendent de nous et de la politique qui est menée, nous aurions autant d'avis qu'il y a d'individus.

Mais il est évident, sans faire de triomphalisme, que les électeurs nous ont donné raison et c'est d'abord ces 67,7 % de la population que nous devons écouter et surtout répondre à leurs attentes, sans pour autant, bien sûr, laisser au bord de la route les autres électeurs.

Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil administratif devait nous proposer un nouveau budget, dont nous espérons qu'il contienne des modifications notoires allant dans le sens du vote populaire. Certes et nous en convenons, l'exercice était difficile, nos trois magistrats devant faire des coupes dans des domaines qui leurs sont chers, tout en heurtant sans doute leur vision politique. Disons-le d'entrée, nous avons été déçus. En effet, se contentant de coupes linéaires, ils n'ont fait pratiquement aucun choix, laissant le soin au Conseil municipal de trouver les véritables solutions.

A cet effet, quatre séances de la commission des finances ont été agendées afin de nous permettre de trouver, sinon un consensus général, au moins des accords sur certains aspects ponctuels. Car ce vote populaire, sans appel, devait nous conduire à mener une certaine réflexion et à faire des choix.

Mais, ne le cachons pas, l'opposition attendait de l'actuelle majorité, désavouée dans les urnes, une certaine retenue, un peu moins d'intransigeance qu'à son habitude et surtout qu'elle veuille bien nous écouter en pensant d'abord à Carouge.

Aussi, après avoir été critiqués en raison du résultat obtenu par vote populaire et déçus par les coupes proposées dans ce second budget, nous aurions pu laisser faire et tout simplement le refuser. Au lieu de cela nous sommes venus avec des propositions, contrairement à la majorité qui n'en a fait pratiquement aucune, se réservant sans doute pour cette séance en faisant peut-être des propositions que nous devons voter sans avoir pu les étudier auparavant, comme ils ont pu le faire avec les nôtres. Ce n'est pas ainsi que nous concevons la politique à mener si on veut obtenir des consensus.

Comme nous l'a demandé le Secrétaire général, le PLR a déposé ses amendements ce matin. Lors de la campagne référendaire, nous avons certifié que des économies pouvaient être trouvées sans toucher ni aux subventions, ni aux prestations sociales, ni aux mécanismes salariaux. Pour cela il fallait trouver, ailleurs, des économies de l'ordre de 455 milles francs.



Sans entrer dans les détails au cours de cette déclaration, puisque nous le ferons plus tard (du moins nous l'espérons) - en étudiant les amendements les uns après les autres - voici, dans les grandes lignes, les domaines où nous pensons qu'il est possible de procéder à des coupes sans que cela ne porte à conséquence :

- Les élus municipaux qui, comme le Conseil administratif se l'est proposé, peuvent admettre la suppression de leurs jetons de présence et de leurs indemnités CMnet 2013 et une diminution du quart de la somme allouée à leur voyage annuel.
- Le Conseil administratif doit pouvoir supporter une baisse de ses frais de déplacements.
- Les frais de réception et les frais divers peuvent être amputés de 5%.
- Quatre parutions du journal communal au lieu de cinq, cela ne nuira pas à l'information des citoyens.
- Comme le Vélib ne sera pas mis en place cette année, on peut déduire du budget ses frais de fonctionnement, comme la subvention à Run to Run qui n'aura pas lieu cette année.
- En diminuant certains frais, nous pensons notamment aux paniers de fruits ou au cours de yoga, les autres charges de personnel peuvent être ramenées au réel 2011.
- En faisant des efforts, les fournitures de bureau, imprimés et publications, comme le mobilier, les machines, les véhicules et le matériel peuvent retrouver le réel 2012.

Vous pouvez le constater, ces propositions sont raisonnables et nous souhaitons vivement qu'elles soient acceptées, ce qui permettrait de ne pénaliser ni les associations, ni les subventions quelles qu'elles soient, ni les prestations sociales, ni les salariés.

Il est évident que si d'autres propositions allant dans le même sens nous étaient soumises ce soir, nous les accepterions aussi, permettant ainsi encore plus d'économie.

Nous attendrons donc que la discussion ait lieu et de voir les résultats obtenus pour vous dire si nous acceptons ou non ce budget 2013 bis.

Pour terminer, nous soulignons le travail accompli par les employés du service financier qui a permis l'élaboration de ce second budget dans un temps record, ce dont nous les remercions.

#### M. Barthassat donne lecture de la déclaration du PDC

Le peuple carougeois a refusé, sans équivoque, l'augmentation d'impôt souhaitée par le Conseil Administratif. Mais ce vote signifie surtout un mécontentement vis-à-vis de nos autorités qui nécessite une prise de conscience sur les besoins de chacun et un changement de ligne politique drastique.

Le Conseil Administratif a du donc revenir avec un budget B. Nous saluons d'abord les efforts consentis pour nous présenter un budget qui va dans une meilleure direction. Direction qui pourtant, selon eux, était tout simplement impossible à tenir il y a encore 1 mois.

En faisant une analyse précise du budget B, le groupe PDC constate qu'il manque pourtant de vrais choix politiques et nous pensons que les coupes linéaires dans les subventions sont injustes. Nous vous rappelons qu'en 2007 la gauche avait fait plus de 40 amendements pour augmenter ou offrir des subventions à des sociétés qui souvent n'avaient rien demandé ! La gauche n'avait pas fait d'augmentation linéaire !

Près de 70 % des carougeois et le groupe PDC espèrent que ceci n'est dû qu'au manque de temps ! Car pour 2014 et 2015 le CA devra faire un travail bien plus approfondi avec de vraies mesures et avec une capacité à faire des choix ! Même si ceux-ci peuvent être douloureux. N'oubliez pas que vous avez été élu pour prendre des décisions, des décisions pour tous les carougeois et non pas pour une seule frange.

Ce budget B, même amélioré, ne tient pas compte de la crise et du déficit budgétaire de l'Etat et ne repose que sur du sable. Nous exprimons notre plus vive inquiétude au sujet de l'explosion des charges.

Il n'est pas étonnant de constater que depuis que la gauche est majoritaire à Carouge, les charges ont augmenté de plus de 40 millions de francs. Mais où sont-elles passées ? En effet, il n'y a pas d'amélioration sociale notable, ni même de projets pour de grands investissements. A ce rythme, cela va devenir très compliqué pour Carouge.

Savez-vous que notre commune est celle du canton de Genève qui a le plus de charge par habitants ? Comparaison n'est pas raison mais sachant que le Conseil Administratif est très friand de ce genre d'exercice, voici la réalité des chiffres pour l'année 2011 :

- Commune de Lancy : 101 millions de charges pour 29'000 habitants, ce qui représente 3'482 francs de charges par habitants.
- Commune de Carouge : 99 millions de charges pour 20'000 habitants, cela fait 4'950 francs de charges par habitants

Différence : Carouge a 30% de charges de plus par habitant que Lancy.

Il n'y a plus de doute, le problème ce n'est pas les recettes mais bien les charges.

Le PDC invite donc notre exécutif à mettre en place rapidement une méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement définies. En amont, il s'agira bien sûr de définir les axes et les options à privilégier sur la base d'une politique clairement définie, sorte de plan quadriennal avec des contrats de prestation à la clé. Cette nouvelle façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses. Bien qu'un tel plan comporte un caractère contraignant par essence - c'est l'un des buts recherchés pour parvenir à une gestion précise, rigoureuse et donc à des résultats tangibles.

Nous allons proposer des amendements constructifs qui ne touchent ni le social ni les employés, ni les associations carougeoises. Nous espérons que le CA et le CM de gauche fasse preuve d'ouverture d'esprit et de consensus.

Si une grande partie de nos amendements ne sont pas acceptés, il nous sera difficile de voter ce budget B

Pour terminer, nous tenons à remercier les collaborateurs du service financier ainsi que la conseillère administrative en charge des finances pour le travail accompli, de même que les chefs de service pour les réponses qu'ils ont bien voulu apporter à nos différentes interrogations.

#### M. Gevisier donne lecture de la déclaration du groupe UDC de Carouge

En préambule, permettez-nous de remercier les personnes qui ont œuvré si rapidement suite à la décision sans appel du peuple souverain.

Nous avons espéré que le Conseil Administratif profiterait de ce fort signal pour niveler les privilèges, les abolir ou tout du moins les réduire.

Car "halte aux privilèges" tel était son credo ! Force est de constater que les réductions n'ont pas été les mêmes pour tous.

Plus facile à dire en campagne électorale qu'à faire une fois au pouvoir !

Nous ne voulons pas de promesses électorales, nous voulons des actes.

Qui peut le plus, peut le moins. L'UDC a toujours été opposée à toute forme d'augmentation d'impôts. Cela fait partie de nos lignes directrices fondamentales.

D'ailleurs, des populations entières se soulèvent pour une simple histoire d'arbres coupés ou de tickets de bus augmentés ! N'allez pas espérer que les Carougeoises et Carougeois soient différents des Turcs ou des Brésiliens et se laissent emmener comme des moutons à la tonte !

Lors du premier budget, nous avons vraiment tenté un amendement qui réclamait une coupe linéaire sur tous les postes de dépenses. Le Conseil Administratif n'a même pas voulu entrer en matière. Il a fallu une fessée démocratique pour lui ouvrir les yeux... Encore une preuve que le nerf optique est le plus long du corps humain ! (Comprenez qui pourra)

Nous sommes parfaitement conscient qu'il est pénible pour le CA de prendre des mesures de droite prétendument impopulaires, mais le CA doit à son tour prendre conscience qu'on ne peut pas systématiquement faire plaisir aux petits copains et ce, au détriment du plus grand nombre, à qui seul doivent servir les fonds publics, chose que le CA a tendance à oublier.

L'UDC ne peut toutefois que se féliciter que le CA ait fait un premier effort avec une réduction linéaire, comme nous l'avions demandés dans notre amendement.

Aussi, entre le référendum accepté sans équivoque et notre volonté de réduction entendue, l'UDC Carouge n'ayant pas pour habitude de tourner sa veste, ne peut qu'accepter cette nouvelle version remaniée !

Toutefois, l'UDC Carouge demande que l'effort d'économie soit constant.

Il faut que les personnes habituées au gaspillage de l'argent public prennent conscience que tout cela doit cesser tant que nous ne serons pas débarrassés de la crise et pourquoi pas de l'Europe par la même occasion.

Vous pouvez toujours essayer de mettre le pied gauche dans la grotte de Lourdes... Mais si le miracle n'a pas lieu, il ne vous restera que Lizieux pour pleurer !

Merci de votre attention.

L'UDC Carouge n'aura aucun amendement.

#### M. Gerster donne lecture de la déclaration du groupe PLR pour le parti radical

Le groupe PLR-les radicaux a examiné avec attention le budget 2013bis. Nous sommes tout d'abord très satisfaits du résultat de la votation contre le budget 2013 et avons bien entendu le signal très clair donné par la population. Le référendum avait été lancé pour que les citoyens s'expriment et nous n'avons utilisé qu'une voie démocratique. Nous refusons toujours d'être considérés comme les responsables de cette situation et prenons acte du fait que la population nous demande de fonctionner sans hausse d'impôt.

Comme nous l'avons toujours dit, en particulier dans la campagne avant la votation, nous persistons à penser que notre commune peut fonctionner, et bien fonctionner, sans demander aux citoyens de passer à la caisse.

Il s'agit désormais de faire avec un peu moins que prévu, 3 millions sur près de 100 millions, et cela est possible. Nous saluons l'effort du Conseil administratif, ainsi que de tous les chefs de service, qui ont cherché à revoir les dépenses à la baisse et nous relevons que les coupes ne sont pas drastiques. Il ne s'agit en outre pas de réelles coupes, mais plutôt de dépenses en moins que ce que la gauche aurait souhaité. En effet, entre 2012 et 2013, le budget reste plus élevé d'environ 1 million.

Il n'en demeure pas moins que nous estimons que la commune peut fonctionner en continuant à offrir d'excellentes prestations sociales, sans couper dans les subventions ou sur le salaire des employés communaux.

Nous regrettons donc la coupe linéaire de 5 % sur les subventions, ainsi que le gel des annuités du personnel communal pendant 6 mois, proposés par le Conseil administratif.

Nous avons donc proposé une vingtaine d'amendements en commission des finances, dont la plupart ont été refusés.

En premier lieu, nous avons demandé que le Conseil administratif renonce à ses jetons de présence pour l'année 2013.

Nous avons également proposé que les jetons de présence du Conseil municipal et les indemnités pour l'impression de papier soient revues à la baisse.

Nous avons aussi proposé de réduire les lignes générales de subventions pour la culture et les subventions sociales, comme l'ont été les autres subventions.

Nous avons demandé que certaines dépenses de frais généraux ou de frais de réception soient diminuées.

Nous avons proposé que les frais de formation professionnelle non obligatoire ou les prestations en nature du personnel soient revues à la baisse.

Nous avons suggéré de réduire la voilure du journal communal avec la suppression d'un numéro.

S'agissant des subventions, il nous apparaissait inéquitable de diminuer les lignes de façon linéaire alors que l'évolution des subventions n'avait pas été linéaire. Rappelons pour la petite histoire que 5 ans plus tôt, la gauche amendait le budget en ajoutant pour plus de CHF 380'000.- de subventions ça et là, distribuant à des associations qui n'avaient rien demandé ou en augmentant de 1000 % des subventions existantes.

Rappelons également qu'un de nos 3 théâtres, l'Alchimic pour ne pas le nommer, a vu sa subvention doubler en 2012, soit il y a à peine une année ! Nous estimions en outre qu'il était beaucoup plus difficile pour les deux grands théâtres de perdre une partie de leur subvention en cours d'année, quand bien même on leur avait annoncé une éventuelle diminution en début d'année, alors que leur saison était bouclée depuis de nombreux mois déjà. Nous avons donc proposé de remettre à 100 % les subventions du Théâtre de Carouge et du théâtre des Amis, tout en expliquant que si des efforts devaient être fournis par ces institutions, ils devaient être envisagés dans le budget 2014 et non sur l'année 2013.

Notons au passage que quelques subventions n'ont pas été diminuées, telle celle du club des aînés ou les lignes générales, celles qui justement pourraient être contrôlées par l'administration.

Relevons aussi que les subventions aux institutions de la petite enfance ne sont pas touchées. Il n'en a d'ailleurs jamais été question, en dépit des arguments de certains selon lesquels un refus de la hausse des impôts aurait mis les places de crèches en péril.

Enfin, nous avons proposé de ne pas geler le salaire du personnel.

Nous avons bien entendu, lors du dernier conseil municipal, les demandes de nos collègues de gauche, selon lesquelles nous devions venir avec des propositions en commission afin de pouvoir discuter en commission et non en plénum. Nous avons donc posé les questions nécessaires et soumis nos propositions d'amendements, afin que le débat puisse se tenir. Mais

quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons entendu que l'Alternative ne se réunissait qu'après les deux commissions des finances, un jour avant ce soir (donc hier), raison pour laquelle aucune proposition ne pouvait être formulée.

Quoi qu'il en soit, nous avons écouté les arguments des uns et des autres et nous avons décidé de renoncer à certains de nos amendements.

En revanche, il nous est apparu qu'il restait totalement inéquitable de couper dans les subventions et sur le salaire du personnel communal et ne cautionnerons pas un budget bis qui va dans ce sens. Nous refusons d'être tenus pour responsables des coupes qui font, comme par hasard, le plus mal.

Nous proposons donc de modifier ce budget bis en remettant toutes les subventions à 100 % (soit une dépense de + 233'220.-) et sans gel des salaires (soit une dépense de + 220'000.-).

Pour les subventions, nous persistons à penser que l'effort à fournir par certaines associations n'est pas le même que pour d'autres, mais nous préférons ne pas faire de choix, à ce jour. Nous demandons déjà, que dans le cadre de l'examen du budget 2014, ces subventions soient correctement étudiées et que ce soit prioritairement les subventions qui ont largement été augmentées ces dernières années qui soient touchées, si besoin est.

Pour le personnel communal, nous estimons qu'il a été pris en otage, comme nous l'avions déjà dit en début d'année, et qu'il n'a pas à faire les frais du refus de cette hausse. Contrairement à ce que d'aucun tentent de faire croire, nous ne sommes pas contre le personnel communal. Nous sommes certes opposés à l'engagement de certains postes, qui nous apparaissent comme superflus, et nous continuerons à le faire. Cela étant, il nous apparaît préférable de préserver le personnel en place, en particulier son salaire, plutôt que d'engager à tout va. Nous répétons donc que nous continuerons de refuser l'engagement de personnel supplémentaire qui ne sera pas absolument indispensable. Nous avons aussi estimé que certaines dépenses liées au personnel pouvaient être diminuées, avant de toucher directement aux salaires et aux annuités.

Venons en donc aux économies que nous vous proposons de trouver dans ce budget bis.

Afin de montrer l'exemple, nous proposons une suppression des jetons de présence du Conseil administratif (- 10'000.-) et du Conseil municipal (-125'000.-) pour toute l'année 2013. Nous proposons aussi de ne plus toucher les indemnités CM Net pour l'impression de papier des élus (500.- par personne, soit une économie de 15'5000.-). Le voyage du conseil municipal n'ayant coûté « que » 33'000.- sur une ligne prévue à 43'000.-, nous proposons donc une réduction de 10'000.-. Enfin, nous proposons de ramener les frais de déplacement du Conseil administratif au niveau qui était le sien en 2011, soit encore une économie de 5'900.-.

Il nous semble aussi que les frais de réception et les frais généraux divers pourraient être diminués et nous proposons des économies respectives de 28'000.- et 20'000.-. Il en va de même des lignes pour les « fournitures de bureaux, imprimé et publication », et celle de « mobilier, machines, véhicules et matériel » que nous vous proposons de ramener au niveau du réel de 2012. Ainsi, nous pouvons revenir de plus de 905'000.- à 788'000.- (économie de 117'000.-) et de 815'000.- à 645'000.- (économie de 169'000.-).

Des économies pourraient aussi être trouvées sur le journal communal, et nous proposons la suppression d'un numéro pour l'année 2013, soit une économie de 30'000.-.

Les frais de fonctionnement des Vélib à hauteur de 22'700.- n'auront pas à être supportés en 2013, d'où notre proposition de suppression de cette ligne.

Enfin, en ce qui concerne les « autres charges de personnel », nous proposons de revenir au montant du réel de 2011, d'où une économie de 35'000.-. Nous pensons plus judicieux de supprimer la distribution de paniers de fruits ou les cours de yoga offerts à une partie du per-

sonnel, sans parler des formations non obligatoires, plutôt que de geler les salaires et regrettons que le Conseil administratif n'ait pas commencé par diminuer cette ligne-là. Nous espérons que dans le cadre du budget 2014, le personnel communal aura aussi son mot à dire.

En résumé, et contrairement à ce que certains prétendent, nos propositions ont le mérite de ne couper ni dans le social, ni dans le personnel en place. Les économies proposées ne touchent que les frais de fonctionnement, sur lesquels nous sommes convaincus que nous pouvons encore faire plus d'économie. Nous sommes bien évidemment cohérents avec les arguments avancés dans la campagne, à savoir que la commune peut fonctionner sans toucher aux prestations offertes à la population, mais en évitant un certain gaspillage.

Nous serons tout aussi attentifs lors de l'examen du budget 2014, qui, nous l'espérons, pourra pour une fois être le fruit d'une concertation.

Nous ne terminerons pas sans remercier le service financier, en particulier M. DI STEFANO, ainsi que tous les chefs de service pour les explications données en commission.

#### Mme Stebler donne lecture de la déclaration pour le budget bis 2013 d'A Gauche Toute

Nous prenons acte de la votation de la population du 9 juin 2013 refusant le budget 2013 avec sa légère augmentation d'impôts, avec de lourdes conséquences pour les engagements à venir. Nous regrettons ce résultat.

Car quelles que soient les économies où les coupures que le CA propose et les amendements à soutenir ou à refuser, ces coupures sont douloureuses et conséquentes pour toute la population. Car elles devront être « égales pour tous », et comme le soulignait la droite, tout le monde doit passer à la caisse, sans exception aucune. Nous veillerons, en refusant certains amendements, de suivre cette proposition équitable.

Mais où trouver ces 3 millions manquant cette année et dans les années à venir où la conjoncture économique et les habitants des nouveaux quartiers ne suffiront plus à équilibrer le budget communal ?

Pour nous, l'impôt reste la taxe la plus sociale à proposer. 4000 personnes ont refusé l'augmentation, alors qu'elle touchait particulièrement les plus nantis, les bas et les moyens salaires ne payant presque rien, 2000 personnes l'ont soutenue et 7000 ne se sont pas déplacées pour donner leur avis.

Comment soutenir le développement de Carouge, avec le PAV à aménager, des écoles, des crèches, des terrains sportifs à construire, des nouveaux habitants à accueillir ?

La réponse n'est pas que : couper, couper, couper encore...mais elle est peut-être à convaincre les anciens et nouveaux députés Socialistes, Verts et d'A Gauche Toute, qui siègeront bientôt au Grand Conseil, de refuser toute nouvelle baisse d'impôt sur le capital, les bénéfiques des entreprises et des multinationales, et de lutter immédiatement et fermement contre la fraude fiscale qui touche la Suisse par un manque à gagner et un assèchement des caisses publiques de 45 milliards par année. (17 milliards pour Genève) Ces mesures peuvent être prises en ordonnance d'urgence et en engageant une dizaine d'inspecteurs fiscaux supplémentaires.

Mais revenons à nos moutons. Car l'avenir reste sombre.

Dans sa grande sagesse, nous avons suivi le CA dans sa proposition de budget 2013. Nous le soutiendrons encore une fois dans son budget 2013 bis, car les coupes de 5% touchent tous les secteurs, toutes les couches de la population sans exceptions, sauf les crèches, et ne fait pas de favoritisme, ni de copinage, ni d'électorisme.

Nos jetons de présence baisseront de 5%. Pour A Gauche Toute, pour ses militants,

les jetons de présence sont l'essentiel du soutien des campagnes politiques que nous menons et mènerons encore d'une manière plus déterminée que jamais pour combattre des campagnes populistes et faciles qui touchent à la solidarité communale et qui monte les gens, les groupes, les théâtres, les associations les uns contre les autres.

Dans nos campagnes politiques, aucune banque de la place ne nous soutient, ni même la banque Raiffeisen. Malgré tout, nous ne contesterons pas cette coupure douloureuse.

Heureusement, le Parlement cantonal n'a pas encore touché ou diminué la taxe professionnelle. Cette taxe professionnelle continue à être importante dans notre budget communal, à raison de rentrées annuelles d'environ 17 millions.

Il est vrai pour nous que ce dimanche 9 juin n'avait pas un goût du « Temps des cerises ». Ni du temps des cerises, ni du temps béni où les fleurs des fontaines, rouges et jaunes, abondantes, débordantes, embellissaient Carouge, sans que les passants nous demandent : « Combien ça coûte, vous feriez mieux d'économiser ! » et tous ces sapins de Noël, ça a un coût... Carouge, maintenant...un air de désolation.

Et il y a pire ou plus grave encore...Tous ces employés en emplois dits de solidarités, mal payés, scandaleusement mal payés, espéraient que la commune les engage...espoir déçu, espoir déçu chez quelques jeunes chômeurs carougeois que la commune ne pourra engager et qui prendront le chemin du service social.

Dans nos discours, le tissu associatif est la vedette. Que de fois n'avons-nous vanté ce tissu qui fait la richesse de Carouge. Il en prend un sacré coup aujourd'hui ! Et nos théâtres et son cinéma, qui font la fierté de Carouge. Quel avenir pour ses théâtres, remplis à ras bord, dont chacun défend la richesse et qui espère qu'il va survivre à ces coupes, en oubliant que ce sont les comédiens qui sont directement touchés et qui risquent de prendre le chemin de la précarité.

Et les employés de la commune, qui, comme tous les autres groupes, ont fait des efforts de blocage de demi-annuités, et participent ainsi à l'effort de redressement des finances, comment vivront-ils, sur le terrain, une surcharge de travail due au non engagement de personnel nécessaire pour entretenir la commune et ses nouveaux quartiers ?

C'est horrible ce que nous devons faire et accepter sans encore en mesurer toutes les conséquences.

Que ceux qui ont combattu le budget par référendum en tirent les conséquences et prennent leur responsabilités politiques devant la population en expliquant maintenant que moins d'impôts, c'est moins de prestations, c'est moins de culture, c'est moins de subventions, c'est moins de travail pour les chômeurs et pour les comédiens, c'est moins bien pour Carouge et le bien commun, c'est moins bien pour le vivre ensemble.

Nous soutiendrons quand même les décisions du CA qui n'a plus eu le choix, mais qui font mal aux associations, qui font mal aux sportifs, qui font mal aux comédiens, qui font mal aux employés, qui font mal aux militants et qui ont un goût amer et salé d'austérité que nous espérons éphémère.

Nous reviendrons dans quelques années avec de nouvelles propositions de nouvelles recettes en espérant que la droite, cette fois, ne les sabote plus et se préoccupe, dans les actes, du bien commun.

Après ce vote, peut-être y aura-t-il des résistances, des pétitions, des réflexions du côté des associations, du côté des employés, du côté des comédiens, du côté des jardiniers et de leurs fleurs...

Nous les écouterons attentivement et nous dirons aux employés que les syndicats combattifs existent, que le droit de grève est légal, que la résistance est possible et qu'un jour les fleurs et les sapins de Noël refleuriront sur la commune de Carouge.

Merci pour tout le travail des employés du service financier.

#### Mme Molinari donne lecture de la déclaration du groupe des Verts pour le budget 2013 bis

Nous sommes appelés à voter aujourd'hui, suite au referendum lancé par l'Entente, le MCG et l'UDC et à la votation du 9 juin dernier, un nouveau budget, le « 2013 bis ». Ce budget, équilibré, est le fruit d'un nouveau travail d'analyse détaillé et de réflexion du Conseil administratif, que nous saluons. Ce travail a été facilité par la connaissance des comptes 2013 et des dépenses effectives de presque 6 mois d'exercice comptable. La vente de Télécarouge a aussi rapporté près de 700'000 CHF de plus qu'espéré, ce qui représente ¼ environ du déficit à couvrir. La préparation du nouveau budget s'appuie également sur la mise en place de mesures importantes d'économie que le Conseil administratif a déjà entamés en 2011 et 2012 et poursuivi à tous les niveaux cette année également.

Malgré ces éléments favorables, il a été nécessaire, afin de parvenir à un budget équilibré, de couper dans de nombreuses lignes budgétaires avec parfois un impact direct sur les prestations (par exemple, la fin de la gratuité des obsèques) ou sur les subventions que la commune apporte aux associations sportives, culturelles ou actives dans le social. La culture et les politiques environnementales sont aussi touchées. Des efforts conséquents sont aussi demandés au personnel communal par la diminution de certaines lignes de fonctionnement, la suppression de postes budgétés, la baisse de taux d'activités (qui permettent une économie de 450'000 CHF) et le gel des annuités pour 6 mois.

Certaines de ces diminutions sont particulièrement difficiles à accepter pour notre groupe, par exemple la baisse des subventions ou l'encouragement aux énergies renouvelables. Nous considérons néanmoins que ce budget doit être approuvé. En effet, nous constatons qu'il est basé sur des efforts partagés tout en préservant l'essentiel des services à la population, notamment aux personnes les plus vulnérables. Nous pensons également que face à la diminution des rentrées fiscales et à l'augmentation automatique des dépenses engendrées par les nouveaux investissements nécessaires (par exemple pour les crèches) et par delà les nécessaires mesures d'économie et de rationalisation, une adaptation de notre fiscalité demeure l'instrument le plus juste et le plus solidaire.

Le budget présenté par le Conseil administratif est le fruit d'un compromis, que nous sommes prêts à soutenir. En effet, au-delà du budget 2013, c'est bien le budget 2014 qui présentera les enjeux difficiles et importants. Il exigera un nouveau travail d'analyse et de recherche de solutions pour compenser la baisse prévisible des rentrées fiscales, dont l'ampleur doit encore être confirmée.

Permettez-moi d'énumérer quelques pistes de réflexion par rapport aux diminutions proposées :

Subventions aux associations. Ces contributions soutiennent des efforts et un travail remarquables assuré par des membres d'associations, souvent bénévolement, mais qui comprennent également des salaires. Si une diminution de 5% peut être gérée temporairement, une diminution plus importante ou continue risquerait d'être difficile à absorber par de nombreuses associations.

En ce qui concerne les théâtres, ils représentent, par leur nombre et leur diversité une très grande richesse culturelle. Couper davantage que le 5% proposé par le conseil administratif toucherait une programmation déjà établie (y compris pour 2014) et aurait des impacts immédiats. Proposer, par exemple, de couper 100'000 francs (ou 50% de la subvention communale) sur le budget du théâtre l'Alchimic, impliquerait la mise en cause de sa viabilité. De plus, face à des programmations de qualités il ne nous semble pas approprié de privilégier un théâtre plutôt qu'un autre.



Vital Vert : le développement des énergies renouvelables est un élément central dans notre vision, car ces énergies sont des pièces maîtresses d'un avenir durable. Il s'agit de soutenir les Services industriels dans la recherche et la mise en place de solutions écologiquement novatrices et encourager ce type d'énergies, ce qui est dans l'intérêt de toute la population, d'ailleurs, plein d'activités ont été faites par les services industriels à Carouge même. Nous soutenons un retour le plus rapide possible à ce soutien et comptons sur la mise en œuvre, en parallèle, d'une politique d'efficacité énergétique renforcée.

En ce qui concerne les vélos en libre-service, nous consentons à éliminer cette ligne budgétaire pour 2013 : étant donné le retard pris par le projet au niveau cantonal. Le projet ne sera vraisemblablement pas mise en place cette année. Il est bien évident que cette activité, déjà votée par le Conseil municipal être reprise dans le budget 2014, évidemment si le Canton l'approuve.

Le personnel communal contribue également à l'effort par une réduction des annuités. De plus, des efforts conséquents sont aussi engendrés par la non-compensation des départs et les économies déjà mises en œuvre. Nous soutiendrons l'amendement visant à limiter à trois mois, au lieu de six, la diminution de l'annuité. Il est aussi important, comme nous l'avons déjà souligné lors des votes de budgets précédents, de poursuivre la réflexion sur des économies en collaboration avec le personnel.

Dans l'optique de contribuer à un effort partagé nous acceptons à titre temporaire les amendements proposant la réduction des jetons de présence pour le Conseil municipal et le Conseil administratif (qui a proposé lui-même une diminution de ses propres jetons).

Coopération au développement : Carouge doit être fière de la décision prise il y a quelques années par une large majorité du Conseil municipal de fixer le montant versé pour l'aide au développement à 1% du budget (c'est en ligne avec les souhaits et encouragements internationaux et nationaux). Malgré les difficultés actuelles, Carouge reste une commune riche, dans un des cantons et un pays parmi les plus riches de la planète. Soutenir les plus vulnérables et démunies chez eux est non seulement une nécessité éthique mais un devoir. Diminuer cette aide de 5% peut être accepté uniquement dans une logique d'équité face à l'effort.

Ce budget est le fruit d'efforts partagés et de compromis. Nous allons l'accepter avec les amendements décrits ainsi que quelques autres qui ont été discutés en commission et que nous avons soutenu et certains ont été proposés par l'entente et d'autres partis. Le travail sur ce budget l'a confirmé : des solutions miracles n'existent pas, et la marge de manœuvre est extrêmement limitée. Nous espérons que le budget sera approuvé ce soir, car cela permettra d'appréhender avec plus de sérénité et esprit constructif les enjeux à venir dont, bien entendu, le budget 2014.

Nous remercions le Conseil administratif, et en particulier Mme Lammar et les services administratifs, en particulier M. Di Stefano, pour la présentation rapide de ce nouveau budget 2013 et pour la qualité de celui-ci.

La Présidente précise que 70 amendements ont déjà été déposés et la bonne nouvelle est que quelques uns se recoupent.

La Présidente passe la parole à Mme Lammar qui va présenter les amendements du Conseil administratif.

Mme Lammar explique que le Conseil administratif a apporté 7 amendements à ce budget et le premier concerne les jetons de présence.

Après discussion avec le personnel et après réflexion, il nous est apparu essentiel que le principe voulu dans ce budget 2013 bis soit le "tout le monde participe" et qu'il soit appliqué à tout le monde, y compris le Conseil administratif.

Dès lors, nous avons présenté, lors des commissions, et officiellement ce soir, comme cela a été relevé dans certaines déclarations, un amendement concernant la rémunération du Conseil administratif.

Cet amendement vise à réduire les jetons de présence du Conseil administratif de 6 mois. Si cet amendement est voté par le Conseil municipal, le Conseil administratif ne percevrait plus de jetons de présence dès le mois de juillet jusqu'à la fin de l'année. Cet effort consenti correspond ainsi, voire même dépasse l'effort demandé au personnel dans ce budget.

A ce propos, il est capital de relever ce qu'elle avait déjà expliqué lors du dernier Conseil municipal, il y a moins de 2 semaines lors de la présentation de ce budget 2013 bis. En effet, il faut savoir qu'une grande partie des économies réalisées dans ce budget 2013 bis, proviennent des économies faites en 2012. Toutes les économies effectuées en 2012 n'avaient pas pu être reportées dans le budget 2013 parce qu'elles n'étaient pas connues puisque nous n'avions pas encore les comptes 2012 lors de l'élaboration du budget 2013 en octobre. Celles-ci ont maintenant pu être insérées dans le budget 2013 bis.

Une autre grande partie concerne la prise en compte de certains revenus qui avaient été évalués à la baisse en octobre, comme la vente de télécarrage que nous avons prudemment estimé à 3mio et qui va nous rapporter 3,7mio ou par exemple le produit des amendes relatif à la mise en place du système macarons qui vraisemblablement nous rapportera plus que prévu.

Ensuite, l'idée et comme elle l'a dit tout à l'heure, était que véritablement chacun participe de manière raisonnable. Alors d'une part, les citoyens et c'est pour cela qu'il y a des propositions dans ce budget pour que certaines prestations deviennent payantes, tout n'est plus gratuit à Carouge. Mme Lammar prend pour exemple la patinoire qui est maintenue mais les patins seront désormais payants et les concerts d'automne seront également payants. Autre tranche de la population qui participe, ce sont les associations. Il a été relevé tout à l'heure dans certaines déclarations que la coupe est linéaire mais elle est voulue de cette manière. Il faut savoir au sujet des subventions qu'une analyse précise des besoins est maintenant systématiquement effectuée, non seulement par les services concernés, le service social s'il s'agit d'une association sociale, les services des constructions, entretien et sports s'il s'agit d'une association sportive ou le service culturelle s'il s'agit d'une association culturelle. L'analyse est également effectuée par le service financier qui vérifie les comptes que les associations doivent remettre si elles souhaitent une subvention. Ce n'est seulement, qu'après cette analyse que la subvention est accordée complètement, partiellement ou alors reportée. Ce n'est, en effet, pas le rôle d'une association que de thésauriser. Dès lors, si une association a trop d'argent en caisse, la subvention est soit non versée, soit partiellement versée. Il faut savoir qu'elle n'est pas supprimée ad aeternam mais reportée jusqu'à ce que l'association démontre un réel besoin.

Au vu de ce qui précède, il est important de relever, quoi qu'en pense certains, qu'il n'est pas du ressort d'un exécutif que de favoriser l'une ou l'autre des associations parce que chaque association, et on les comprend, pense qu'elle plus utile que sa voisine. Dès le moment où les besoins financiers de ces associations sont analysés, c'est le principe de l'égalité de traitement, qui est un droit fondamental, et doit, à notre sens, être respecté. C'est la raison pour laquelle, nous avons présenté dans ce budget 2013 bis une coupe linéaire sur toutes les associations qui sont touchées par cette diminution.

A ce titre, il faut juste relever que malheureusement il y en a quelques unes qui sont passées à l'as mais de manière complètement non voulue, raison des amendements suivant. Il est proposé de réduire de 5% les subventions suivantes : les samaritains, les sauveteurs auxiliaires, l'amicale des sapeurs-pompiers, les amis du musée des sapeurs-pompiers et la subvention

extraordinaire pour les 75 ans des sapeurs-pompiers. La subvention concernant l'aide aux pays en voie de développement avait également été oubliée et le Conseil administratif propose une réduction de 5% dans le budget.

Autre activités/secteur qui est touché dans le cas de "tout le monde participe" concerne le développement durable puisque, et cela fera certainement mal à certains, nous proposons de passer à raison de 50% de Vital vert à Vital bleu.

Ensuite, et c'est là que va certainement se faire le débat, il s'agit du personnel. Effectivement, nous avons proposé une suppression de la moitié des annuités et le but recherché était qu'un effort soit fait de manière limitée. A ce niveau là, en proposant la suppression de la moitié des annuités de cette année, il faut savoir que la progression salariale de l'année est donnée et les retraites ne sont pas touchées. L'effort consenti consiste concrètement à 6 mois d'annuités non versées ainsi que les cotisations afférentes mais il n'y a pas d'impacts sur l'avenir et c'est cela que nous avons véritablement souhaité afin de ne pas péjorer l'avenir des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration.

Enfin, il est également normal que le Conseil administratif soit touchés par ces mesures de "tout le monde participe", d'où l'amendement qu'elle vient de présenter.

Il est important encore de relever un élément que certains n'ont vraisemblablement pas bien saisi, au vu des déclarations de ce soir, soit la différence entre un exécutif et un législatif. C'est en effet le rôle d'un exécutif que de ne pas faire de favoritisme et, par conséquent, de proposer des mesures qui touchent tout le monde. On l'a vu, les votations ont été on ne peut plus claires puisque pratiquement 70% de la population n'a pas souhaité se voir augmenter les impôts. Toutefois, ces 70% de la population ne se sont pas exprimés pour savoir là où ils voulaient faire des économies. Certains pensent que c'est sur le personnel, d'autres se disent qu'il faut supprimer les théâtres ou toucher le sport.

A partir de ce moment là, le but n'est pas de favoriser qui que ce soit et se dire qu'on aime particulièrement une association ou que nous allons favoriser cette frange de la population. Le rôle de l'exécutif est de véritablement pratiquer cette égalité de traitement où tout le monde doit participer et c'est vraiment ce but précis que nous avons recherché dans ce budget où tout le monde participe de la manière la plus raisonnable possible. Il est clair que cela fait de toute manière mal mais nous avons vraiment essayé de trouver des solutions qui soient le moins difficile que possible.

Voilà ce que voulait dire Mme Lammar ce soir entre la différence du rôle de l'exécutif et du législatif qui doit voter selon un choix politique, ses valeurs et ses convictions. Si, ce soir, le Conseil municipal choisit de favoriser l'une ou l'autre des associations, l'une ou l'autre des catégories de population, cela sera un choix du Conseil municipal que nous respecterons parce que c'est véritablement la différence entre un exécutif et un législatif.

La Présidente a reçu des amendements du Conseil administratif, du MCG, du PDC, de l'alternative, des socialistes et du PLR.

La Présidente va les résumer et précise que le Conseil administratif les a déjà présentés, le MCG a aussi parlé des siens et elle propose de les voter par groupe. D'abord les économies et ensuite les dépenses supplémentaires, pour autant que nous ayons suffisamment d'économies. Pour celles qui se recoupent, elle propose de voter la plus éloignée ; elle prend pour exemple les jetons de présence avec des propositions de 5, 10, 20, 100% de suppression. Elle proposera d'abord le vote du 100% et s'il passe, il n'y aura pas besoin de voter les autres pourcentages.

La Présidente commence par les amendements du Conseil administratif et elle fera des suspensions de séance pour permettre aux groupes de discuter sur des amendements qui n'auraient pas fait l'objet de discussions en commission des finances.

Amendements du Conseil administratif :

La Présidente explique que les amendements du Conseil administratif proposent une diminution des jetons de présence de CHF 4'500.--, les subventions oubliées et l'aide aux pays en voie de développement qui n'avait pas été discutée en commission.

Le PLR propose de remettre à 100% les subventions et la Présidente propose de voter, en premier sur cet amendement car, s'il passe, il n'y aura pas besoin de voter les réductions de toutes les lignes oubliées.

La Présidente demande s'il y a des oppositions sur ce mode de faire.

Il n'y en a pas et elle passe au vote des économies.

Le Conseil administratif propose une diminution CHF 4'500.--, c'est-à-dire un peu moins de la moitié sur les CHF 10'000.--

Le PLR, le MCG et le PDC proposent une suppression à 100%, c'est-à-dire – CHF 10'000.--

M. Pistis précise que les jetons de présence alloués au Conseil administratif relèvent d'une spécialité carougeoise. Les autres communes ne les touchent pas et il faut faire une distinction entre l'indemnité, c'est-à-dire le salaire des Conseillers administratifs, qui est de CHF 338'00.— par année et les jetons de présence qui représentent un montant d'environ CHF 10'000.--.

Venir dire ce soir qu'on veut réduire de moitié les jetons de présence pour les Conseillers administratifs est juste nous rouler dans la farine.

La Présidente suggère à M. Pistis de ne pas répéter ce qu'il a dit dans sa déclaration sinon tout le monde va le faire.

M. Pistis affirme qu'il est important pour le MCG que les jetons de présence soient supprimés afin qu'il y ait de l'équité et non du favoritisme.

M. Walder remarque que l'auditoire est assez fourni ce soir et précise qu'il y a des différences d'indemnités et d'allocations entre toutes les communes. Par exemple, à Lancy, les Conseillères et Conseillers administratifs bénéficient d'une caisse de retraite à l'âge de 50 ans basée sur le dernier salaire, dont ils toucheront le 66%. A Carouge, il n'y a aucune caisse de retraite. C'est un deuxième pilier logique et si nous quittons nos fonctions avant, nous n'avons pas de retraite. Il y a des différentiels entre les communes et il faut comparer toutes les choses comparables, c'est ce que nous essayons de faire en ce moment. Les communes ont des habitudes différentes et prendre un élément, le sortir du contexte pour le comparer d'une façon un peu exubérante n'amène rien. A Carouge, nous ne sommes pas forcément les mieux loti de notre République.

M. Monney souhaite apporter certaines précisions. M. Pistis a affirmé que sur d'autres communes les Conseillers administratifs ne touchaient pas de jetons de présence. C'est totalement faux puisque les Conseillers administratifs de Vernier en touchent et il en est de même pour la commune d'Onex où M. Stauffer est Conseiller administratif ; par ailleurs, celui-ci a également demandé une augmentation de salaire. C'est un hasard que M. Monney ait choisi Onex et ce n'est pas le cas pour 2 communes suburbaines sur 5.

La Présidente va transmettre à M. Pistis mais elle souhaiterait que les membres évitent de faire des attaques personnelles.

M. Morex espère que la suite des débats ne soit pas faite d'attaques personnelles comme cela c'est produit en commission des finances parce que c'est fort désagréable. Il ne veut pas comparer les communes. Par contre, le PLR propose de supprimer les jetons de présence des Conseillers municipaux et il est logique de faire de même pour les Conseillers administra-

tifs. C'est un effort minime par rapport à leurs indemnités, salaires, etc. De plus, il n'y a aucune raison pour que les 3 Conseillers administratifs soient présents à chaque commission. En effet, dans la plupart des commissions, le Conseiller administratif délégué à ladite commission devrait être présent et non les 2 autres. Si leur temps de présence est diminué parce qu'un seul suffit, nous pouvons, sans autre réduire ces jetons de présence. Si nous ne voulons absolument pas toucher aux salaires des employés communaux et que le Conseil administratif regrette, comme nous, de devoir faire des coupes linéaires sur les subventions, il faut nous suivre lorsque nous demandons de trouver des économies avec la suppression des jetons du Conseil administratif puisque c'est de cela dont il est question maintenant.

M. Etienne fait remarquer que lorsqu'on parle d'attaques personnelles, il ne s'agit nullement de cela mais plutôt de se prononcer sur les déclarations d'un parti politique. Ce qui nous concerne à gauche a été rappelé et il faut faire des comparaisons de communes à communes. M. Etienne demande au MCG, chaque fois qu'il fait des déclarations, d'amener des éléments (la Tribune de Genève l'avait très bien fait à l'époque par un article qui montrait les différences entre les communes) et M. Walder à apporté un de ces éléments. Il tient aussi à dire que le MCG fait des déclarations sur le traitement du Conseil administratif pour essayer de montrer que des gens se servent alors que ce n'est pas le cas.

Il rappelle que le but de cette séance est d'arriver à un budget équilibré et il faudrait que d'autres amendements soient présentés que ceux concernant la réduction de la ligne budgétaire du Conseil administratif. M. Etienne n'est pas certain que le MCG fasse des propositions dans ce sens.

La Présidente met aux voix cette proposition d'amendement.

Ligne 02.000.300.20 : Jetons de présence CA

Suppression totale : - CHF 10'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 3 abstentions.**

La Présidente passe à l'amendement du Conseil administratif visant à supprimer CHF 4'500.— sur CHF 10'000.--.

**L'amendement est accepté à l'unanimité.**

La Présidente passe aux amendements suivants du Conseil administratif, correction d'erreurs sur différentes lignes concernant les subventions

Ligne 14.000.365.10 : samaritains auxiliaires

Diminution de CHF 700.— sur une ligne de CHF 14'000.--, correspondant à la coupe linéaire de 5%

**L'amendement est accepté par 15 oui, 9 non et 5 abstentions**

Ligne 14.020.365.10 : sauveteurs

Diminution de CHF 400.— sur une ligne de CHF 8'000.--, correspondant à la coupe linéaire de 5%

**L'amendement est accepté par 15 oui, 9 non et 5 abstentions**

Ligne 35.515.365.10 : amicale des sapeurs-pompiers

Diminution de CHF 75.— sur une ligne de CHF 1'500.--, correspondant à la coupe linéaire de 5%

**L'amendement est accepté par 15 oui, 9 non et 5 abstentions**

Ligne 35.516.365.10 : amis du musée des sapeurs pompiers

Diminution de CHF 150.— sur une ligne de CHF 3'000.--, correspondant à la coupe linéaire de 5%

**L'amendement est accepté par 15 oui, 9 non et 5 abstentions**

Ligne 35.515.365.11 : amicale des sapeurs-pompiers, subvention exceptionnelle de CHF 5'000.--

Diminution de CHF 250.— sur une ligne de CHF 5'000.--, correspondant à la coupe linéaire de 5%

**L'amendement est accepté par 15 oui, 9 non et 5 abstentions**

Ligne 58.000.367.10 : aide aux pays en voie de développement

Diminution de CHF 47'500.— sur une ligne de CHF 950'000.--, correspondant à la coupe linéaire de 5%

**L'amendement est accepté par 18 oui, 6 non et 5 abstentions**

La Présidente passe aux amendements du MCG et les résume.

Ligne 301, 303, 304, 305 : annuités et charges sociales du personnel

Propositions de dépenses supplémentaires pour le gel des annuités pour les employés. Ceux-ci seront votés lorsque nous aurons vu s'il y a suffisamment d'économies.

02.000.300.10 : traitement du Conseil administratif

Il est proposé une baisse de CHF 50'000.--

02.000.300.20 : jetons de présence du Conseil administratif

Cette proposition a déjà été refusée

02.000.317.30 : frais de déplacement et représentation du Conseil administratif

Il est proposé une baisse de CHF 9'000.--. La Présidente précise qu'un autre amendement pour une diminution de CHF 6'900.- a été proposé et accepté en commission

02.000.317.53 : indemnités de déplacement du Conseil administratif

Il est proposé la suppression de CHF 4'500.-- des indemnités de déplacement du Conseil administratif.

62.050.318.99 : contrôle zone macarons charges

Il est proposé la suppression du contrôle effectué par la Fondation des parkings pour un montant de CHF 560'000.--

58.000.367.10 : SOC Aide aux pays en voie de développement

Il est proposé une diminution de la subvention pour un montant de CHF 13'000.--

01.000.300.20 : jetons de présence des Conseillers municipaux

Il est proposé une diminution de CHF 23'000.— correspondant à 20% du montant total

30.573.365.10 : Cult Subvention théâtre Alchimic

Il est proposé une diminution de CHF 100'000.— sur un montant total de CHF 200'000.--

La Présidente passe la parole à M. Pistis.

M. Pistis explique l'amendement concernant le salaire du Conseil administratif. En 2009, celui-ci touchait le montant de CHF 288'400.— et, subitement il s'est vu augmenté à CHF 338'400.--. Le groupe MCG part du principe que si les anciens Conseillers administratifs arrivaient à tourner avec un montant de CHF 288'400.--, les nouveaux Conseillers administratifs peuvent le faire. En période de crise le slogan des socialistes est "tous sans privilèges", raison pour laquelle le MCG propose une diminution de CHF 50'000.--.

Concernant les frais de déplacements, il a eu l'occasion de discuter aujourd'hui avec des Conseillers administratifs d'autres communes qui étaient choqués de voir tous les frais de déplacements, frais pour représentations, etc, alloués à nos Conseillers administratifs. C'est un panache que des Conseillers administratifs d'autres communes ne touchent pas. Il pense qu'il faut revenir à des réalités et au lieu de dépenser CHF 19'000.— en frais de déplacements et représentation, il faut revenir à des économies exemplaires. Raison pour laquelle le MCG, contrairement à ce qu'a dit M. le socialiste (M. Pistis demande à la Présidente de le lui dire) fait des propositions qui ne sont pas forcément appréciées par la gauche caviar. Il demande une diminution de CHF 10'000.— sur ce poste.

Concernant l'aide internationale il a, en sa possession, une brochure sur ce sujet et la Ville de Carouge est le King parce qu'elle verse 1% à l'aide internationale, c'est-à-dire le montant de CHF 950'000.--Si nous observons les subventions des autres communes : Bellevue rétrocède 0,73%, soit environ 25% de moins, Chancy : 0,27%, Céligny : 0,63% et pour conclure, le Canton rétrocède 0,25% du budget annuel, qui représente une somme de CHF 15'000'000.--. Cette aide internationale est allègrement soutenue par Carouge, raison pour laquelle, le groupe MCG suggère de revenir à la solution de 2012 puisqu'en 2009, il s'agissait d'un montant de CHF 604'000.--, en 2010 : CHF 712'000.--, en 2011 : CHF 744'000.--, en 2012 : CHF 820'000.--. Depuis que la gauche est au pouvoir cette aide a augmenté de 16% et nous arrivons à CHF 950'000.--.

Dès lors, nous partons du principe qu'avant de vouloir augmenter de manière abusive cette subvention, il faut avoir des comptes et un budget équilibré et penser aux employés de la commune et aux associations communales avant de faire cette aide à l'extérieur qui est déjà passablement subventionnée par d'autres communes et le Canton.

Mme De Haller Kellerhals explique à M. Pistis qui n'était pas présent lors des précédentes législatures, qu'il n'a pas vu le passage progressif de l'indemnité du Conseil administratif qui était considéré comme un taux d'activité à 40% et qui est passé à 60%. En sachant que la réalité d'aujourd'hui est plutôt entre 80 et 100% de travail réel de la part du Conseil administratif, celui-ci est bloqué à 60%. Il l'accepte alors qu'il ne s'agit pas d'une indemnité correspondant au taux de travail réel. La dernière augmentation a eu lieu lors de la précédente législature où elle était minoritaire au sein du Conseil administratif.

M. Walder, de la part du Vert caviar, souhaite apporter à M. Pistis deux éléments par rapport aux lignes du budget concernant les frais de représentation et de déplacement. Ce ne sont évidemment pas des indemnités que le Conseil administratif touche mais bien des dépenses payées par la commune. Si M. Pistis va discuter avec d'autres communes en disant que nous touchons ces montants, il pense qu'effectivement ils vont faire des gros yeux mais ce ne sont pas des montants que nous touchons car les frais de représentations sont également payés lorsque le secrétaire général ou d'autres services invitent un partenaire à manger ou s'ils se

déplacent pour la promotion de notre commune. Il ne s'agit pas d'une participation à nos salaires.

Mme De Haller Kellerhals souhaite corriger certains propos complètement fallacieux prononcés par M. Pistis à propos de l'aide aux pays en voie de développement. Il faut savoir que le Conseil municipal a choisi de verser 1% du compte-rendu de l'année précédente pour cette aide. C'est tout à fait remarquable et nous ne sommes pas la seule commune à verser autant puisque Cologny, Vandoeuvres et d'autres versent 1,2 ou 1,4 % de leur budget ou compte-rendu pour l'aide aux pays en voie de développement. Effectivement c'est quelque chose dont nous sommes extrêmement fiers à Carouge et comme cela a déjà été expliqué, à plusieurs reprises en commission, nous travaillons en étroite collaboration avec la Fédération Genevoise de Coopération et ces sommes sont allouées à des projets d'aide au développement à des pays qui en ont largement besoin.

Mme Lammar précise que ce pourcentage et Mme De Haller Kellerhals l'a bien dit, est pris sur le montant total des comptes. De ce fait, il est évident qu'il y ait une différence entre ce qui est prévu sur le budget et le réel de l'année précédente. Mme Lammar invite M. Pistis à regarder à nouveau son classeur pour constater que ce pourcentage est basé sur des comptes et qu'il y a des différences entre ceux-ci et le budget. Si les comptes augmentent d'années en années, ce pourcentage de 1% évolue également.

M. Monney ne fait pas d'attaques personnelles mais il prend au hasard une commune : Onex et il remarque que les Conseillers administratif touchent des indemnités pour leurs frais de déplacement, de représentation et de téléphone comme à Carouge.

Mme Molinari remarque, par rapport aux propos de M. Pistis qu'il y a peut-être un problème de compréhension sur les calculs puisqu'ils sont réalisés en fonction du budget qui évolue suite aux augmentations nécessaires pour la commune mais avec aussi certaines économies. Globalement, il est vrai qu'il y a une augmentation et, par conséquent, cette ligne a été augmentée. Elle pense que c'est quelque chose qui doit amener à réfléchir car nous sommes l'une des communes les plus riches du canton, raison pour laquelle des communes moins riches donnent moins pour l'aide aux pays en voie de développement. De ce fait, nous devons nous permettre, pour des questions éthiques et morales, d'aider des personnes qui ont besoin d'appui chez eux. Elle souligne que certains groupements sont les premiers à dire que les gens viennent chez nous pour profiter de notre bien être (elle comprend les personnes qui migrent, car tout le monde aspire à une meilleure situation économique). Par contre, ces mêmes groupements sont les premiers à dire qu'il ne faut pas aider ces pays et cela crée des déséquilibres au niveau international. M. Pistis a pu constater dans la brochure faite par la Fédération de coopération genevoise (qui fait un travail remarquable) que des communes ayant beaucoup moins de moyens que nous, donnent proportionnellement davantage. C'est aussi un élément à remarquer et il serait aujourd'hui très triste de faire un classement entre des pauvres de chez nous ou d'ailleurs et elle pense que la politique que nous voulons mettre en place est une politique de soutien aux vulnérabilités et aux personnes vulnérables d'ici ou d'ailleurs et de manière cohérente. Elle estime que couper de la manière proposée par le MCG est regrettable.

M. Pistis pense qu'il doit y avoir un malentendu parce que son groupe ne demande pas de supprimer l'aide mais de se tenir à des réalités. La commune de Carouge n'arrive pas à avoir un budget et cette aide a été augmentée de plus de 16%, c'est-à-dire CHF 130'000.— entre 2012 et 2013. Avant de vouloir aider ailleurs, il faut en avoir les moyens, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas puisque le budget, tel qu'il avait été présenté était déséquilibré.

M. Pistis demande à la Présidente de transmettre au Conseiller municipal attaquant un élu d'Onex que M. Eric Stauffer a un abonnement de CHF 35.— par mois chez Medinex et il ne se fait pas rembourser cette somme. De plus, le budget de la commune d'Onex est équilibré et tient la route ; raison pour laquelle on lui doit le respect.



La Présidente propose de voter les amendements dans l'ordre

02.000.300.10 : CA frais de traitement

Le MCG propose une réduction de CHF 50'000.— sur une ligne de CHF 338'400.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 5 oui et 9 abstentions**

02.000.317.30 : CA frais de déplacement et représentation

Le MCG propose une réduction de CHF 9'000.— sur une ligne de CHF 19'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 9 oui et 5 abstentions**

02.000.317.53 : CA indemnités de déplacements

Le MCG propose la suppression de cette ligne de CHF 4'500.—

**L'amendement est refusé par 15 non, 11 oui et 3 abstentions**

62.050.318.99 : contrôle zone macarons

Le MCG propose la suppression de cette ligne de CHF 56'000.—

**L'amendement est refusé par 24 non, 3 oui et 2 abstentions**

58.000.367.10 : SOC aide aux pays en voie de développement

La Présidente déclare qu'il a déjà été accepté une diminution de CHF 47'500.--, le MCG propose une diminution supplémentaire en tout de CHF 130'000.--

**L'amendement est refusé par 23 non, 4 oui et 2 abstentions**

01.000.300.20 : CM jetons de présence

Le MCG propose une diminution de 20%, soit CHF 23'000.— sur une ligne de CHF 125'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 2 abstentions**

30.573.365.10 : Cult subvention théâtre Alchimic

Le MCG propose une diminution de 100'000.— sur une ligne de CHF 200'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 4 oui et 10 abstentions**

M. Monney demande une suspension de séance

La séance reprend et la Présidente passe aux 22 amendements du PDC. Les 2 propositions de dépenses supplémentaires seront votées ultérieurement s'il est trouvé suffisamment d'économies.

Pour l'instant la Présidente a comptabilisé CHF 53'575.— d'économies trouvées sur ce budget.

La Présidente explique que les amendements du PDC sont portés sur des lignes très détaillées alors que le PLR a des amendements sur des lignes générales. Elle demande aux membres s'ils sont d'accord de voter les lignes générales qui portent sur les biens, services et marchandises plutôt que de rentrer dans le détail.

M. Barthassat est favorable et laisse le PLR passer ces amendements.

La Présidente remarque que certains amendements sont tombés tels que les jetons de présence du Conseil administratif.

Concernant les jetons de présence du Conseil municipal, l'amendement est en vigueur et demandé par le PDC et le PLR, elle fait voter cette proposition.

01.000.300.20 : jetons de présence du Conseil municipal

Le PLR et le PDC proposent la suppression à 100% des jetons de présence du Conseil municipal pour un montant de CHF 125'000.--

M. Paparou demande si cela concerne juste le PLR ou tout le Conseil municipal

La Présidente répond que la réduction proposée est pour l'ensemble du Conseil municipal et le PLR, le MCG et le PDC ont également proposé la suppression à 100% des jetons de présence du Conseil administratif mais cela a déjà été refusé lorsque les amendements du MCG ont été votés.

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui, 2 abstentions.**

01.000.317.40 : voyage du Conseil municipal

Le PLR et le PDC proposent une réduction de CHF 10'000.— sur une ligne de CHF 43'000.- puisqu'il a été indiqué que le voyage de cet année n'avait coûté que CHF 33'000.--. Le préavis en commission a été positif

**L'amendement est accepté par 27 oui et 2 abstentions.**

78.035.364.05 : frais de fonctionnement Velib

Le PLR et le PDC proposent une suppression de cette ligne pour CHF 22'700.--. Cet amendement a été préavisé favorablement par la commission des finances puisque les Velib ne seront pas en fonction cette année.

**L'amendement est accepté par 27 oui et 2 abstentions**

01.000.317.40 : indemnité CMnet

Le PLR propose de ne pas distribuer le montant de CHF 500.— par année aux Conseillers municipaux pour l'impression de papier. Cela représente un montant de CHF 15'500.-

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 2 abstentions**

02.000.317.30 : CA frais de déplacement et représentation

Il a déjà été voté une proposition du MCG de baisser de CHF 9'000.— la ligne de CHF 19'000.--. Une proposition du PLR avait déjà été votée en commission pour revenir au réel 2011 et celle-ci avait été préavisée favorablement.

Le PLR propose une diminution de CHF 5'900.—la ligne de CHF 19'000.--.

**L'amendement est accepté par 27 oui et 2 abstentions**

05.000.318.61 : CA frais de réception

Le PLR avait également formulé cette proposition en commission des finances qui l'avait acceptée pour diminuer la ligne de CHF 28'000.— (CHF 130'000.— au lieu de CHF 158'000.--)

**L'amendement est accepté par 27 oui et 2 abstentions**

05.000.319.90 : frais généraux divers

Le PLR propose de réduire de CHF 20'000.— sur une ligne de CHF 100'000.--. La commission des finances avait préavisé par 5 oui et 5 abstentions.

**L'amendement est accepté par 27 oui et 2 abstentions**

30.000.319.96 : Parution journal communal

Le PLR et le PDC proposent de passer la parution du journal communal à 4 au lieu de 5, donc une réduction de CHF 30'000.-- sur une ligne de CHF 170'000.--.

M. Etienne rappelle l'information qui avait été apportée en commission, à savoir qu'il semble que le dernier journal de l'année est en préparation et il est illusoire de supprimer un numéro cette année.

Mme Molinari apporte une petite correction aux propos de M. Etienne. Le prochain numéro a déjà été mis en œuvre et si ce dernier numéro devait être supprimé, cela voudrait dire que d'ici la fin de l'année, sachant qu'il y a des enjeux très importants sur le budget, il serait important que tous puissent avoir une place pour discuter de ces choses, sinon, il n'y a plus de numéro jusqu'à l'année prochaine.

Mme De Haller Kellerhals explique que 3 numéros sont sortis et le 4<sup>ème</sup> sera en préparation durant l'été et sortira mi-septembre. S'il n'y a que 4 numéros, ce sera le dernier jusqu'en janvier 2014.

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui et 2 abstentions.**

309 : Autres charges de personnel

Le PLR propose de revenir au réel 2011 qui passerait de CHF 326'500.— à CHF 291'500.--, soit une économie de CHF 35'000.--.

La Présidente précise que les membres de ce Conseil qui sont touchés par cet amendement doivent s'abstenir de voter.

**L'amendement est refusé par 12 non, 10 oui, 7 abstentions.**

310 : fournitures de bureau, imprimé, publication

Le PLR propose de revenir au réel 2012 qui apporte une économie de CHF 117'000.— sur une ligne de CHF 904'700.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui, 2 abstentions.**

311 : mobilier, machines, véhicules, matériel

Le PLR propose de revenir au réel 2012 qui apporte une économie de CHF 169'000.— sur une ligne de CHF 815'600.--

Mme Molinari souhaite intervenir sur cet amendement. Elle trouve qu'il est formulé de manière très générique et on parle dans le vague. Malgré les demandes, nous n'avons pas eu plus de précisions lors des discussions en commission et voter quelque chose de très générique

alors que les besoins évoluent chaque année, surtout dans ce domaine parait bien dommage.

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui, 2 abstentions.**

La Présidente explique que les autres amendements concernent les dépenses et qu'elles seront votées après.

M. Richard fait remarquer qu'en commission des finances, le PLR avait proposé encore 2 amendements qui concernaient Run to Run et Pro Senectute.

La Présidente répond que le PLR renonce à ses amendements. D'ailleurs, il faudra que l'alternative précise ses amendements.

La Présidente donne lecture des amendements restants du PDC. Ensuite, elle laissera le PDC s'exprimer sur ceux-ci.

62.000.313.45 : routes communales, fournitures signalisations

Le PDC propose une diminution de CHF 15'000.— sur une ligne de CHF 50'000.--

33.000.313.74 : parc achats fleurs et plantes

Le PDC propose une diminution de CHF 15'000.— sur une ligne de CHF 75'000.--

62.142.313.53 : installation éphémère, fournitures diverses

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 24'000.--

08.210.312.21 : immeuble salle des fêtes fournitures électriques

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 79'500.--

72.000.318.01 : frais de déchets et traitement des ordures

Le PDC propose une diminution de CHF 60'000.— sur une ligne de CHF 1'870'000.--

05.000.319.90 : administration, frais divers généraux

Le PDC propose une diminution de CHF 30'000.— sur une ligne de CHF 100'000.--

M. Barthassat annule cet amendement.

11.000.310.10 : imprimés et petites caisse

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 20'000.--

72.001.310.30 : déchets industriels, promotion tri

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 20'000.--

21.270.312.10 : école Vigne-rouge fourniture gaz

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 26'000.--

21.240.312.23 : école Promenades fourniture gaz

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 67'000.--

08.230.312.21 : immeuble voirie fourniture électricité

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 61'200.--

62.201.312.21 : parking Sardaigne fourniture électricité

Le PDC propose une diminution de CHF 4'000.— sur une ligne de CHF 35'400.--

08.220.312.21 : immeuble Mairie fourniture électricité

Le PDC propose une diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 25'200.--

08.230.312.10 : immeuble voirie feu, achat combustibles

Le PDC propose une diminution de CHF 7'000.— sur une ligne de CHF 49'200.--

21.220.312.10 : école Jacques-Dalphin, achat combustibles

Le PDC propose une diminution de CHF 6'000.— sur une ligne de CHF 63'000.--

La Présidente demande si le PDC souhaite commenter ses amendements.

M. Buchs demande de les faire voter.

M. Monney souhaite savoir sur quoi s'est basé le PDC pour faire ses propositions concernant le gaz et l'électricité. Ont-ils des statistiques sur les bâtiments communaux pour nous proposer de les réduire ?

M. Barthassat répond que c'est sur la base de la commission des finances et des discussions avec les Conseillers administratifs. Compte tenu du fait que celui-ci a déjà fait un travail de diminution sur ces lignes, son parti pense qu'il est possible de faire un peu plus d'effort. De plus, ce sont des diminutions minimales n'arrivant pas à 5%. On peut diminuer un peu plus ces biens, services et marchandises.

M. Etienne n'a pas tout noté parce qu'il n'a pas tout les papiers devant lui mais il a remarqué une baisse de CHF 5'000.— sur un montant de CHF 20'000.—, ce qui est quand même une proportion importante. Le PDC n'a pas voulu présenter ses amendements en commission en disant qu'il les préciserait en plénière. Il constate qu'il s'agit essentiellement ou en partie des énergies. Ce qui veut dire qu'on va moins chauffer les salles d'écoles et nos petits écoliers vont grelotter durant les prochaines saisons. Il tient aussi à faire remarquer que cette année la saison a été particulièrement froide et les factures de chauffage sont très importantes. De ce fait, il trouve qu'il est de la responsabilité de notre Conseil administratif de dire "halte et attention" afin de ne pas voter ces amendements. Il est souvent intervenu auprès du PDC lorsqu'il cherchait à diminuer ce poste biens, services et marchandises parce qu'il faut se rendre à l'évidence qu'il ne faut pas faire d'économies sur l'entretien des bâtiments. Cela fait des années que c'est proposé au Grand-Conseil, on fait des baisses et souvent ce que nous n'entretiens pas régulièrement est à rénover plus tard et cela coûte beaucoup plus cher. Il rend attentif ce soir le PDC afin qu'il revienne à de plus justes réflexions.

M. Monney rappelle que l'hiver a été vigoureux et les frais de chauffages ont évidemment augmenté, ce qui justifie ces prix. En relisant les différents procès-verbaux des commissions des finances ainsi que pour la préparation du budget 2014, à aucun moment, il n'y a eu d'explications par rapport aux diminutions demandées par le PDC. M. Barthassat affirme que des explications ont été données, il n'en trouve aucune dans ses relectures.

M. Barthassat répond à Messieurs Etienne et Monney que les amendements du PDC ne touchent pas l'entretien des bâtiments puisqu'il s'agit des fournitures électriques, ce qui est

beaucoup plus écologique. Le PDC préfère baisser les frais généraux sans enlever du travail aux entreprises carougeoises plutôt que d'attaquer le tiers monde ou les mécanismes salariaux des employés comme la gauche l'a fait.

M. Walder fait remarquer que l'amendement pour les frais de traitement des ordures relève de coûts cantonaux liés aux taux d'ordures que nous donnons à incinérer. A partir de là, même si nous réduisons la ligne pour le traitement des ordures et la promotion du tri des déchets, nous n'avons aucun espoir de voir cette facture diminuer. La seule possibilité pour faire baisser le coût du tri des ordures serait l'accroissement du tri par les citoyens et pour cela, il faut faire de la promotion. Nous pouvons toujours couper des lignes dans un budget mais il est, ensuite, très difficile de ne pas se retrouver en dépassement budgétaire si les carougeoises et les carougeois ne trient pas plus leurs déchets. Ce sont des dépenses que nous ne maîtrisons pas directement.

M. Barthassat a bien entendu M. Walder et retire l'amendement 5 : 72.000.318.01 déchets industriels, frais de traitement des ordures.

Mme Molinari pense qu'il est louable de vouloir diminuer la consommation énergétique, d'ailleurs, dans sa déclaration le groupe des Verts a invité le Conseil administratif à mettre en œuvre des politiques qui visent à la recherche d'économies au niveau des bâtiments où encore beaucoup de travail peut être fait. Par contre, cela se planifie et le Conseil administratif s'en préoccupe depuis un moment. Il est possible d'aller beaucoup plus loin et son parti compte sur l'appui des membres de ce Conseil dans le cadre des budgets qui seront discutés dans les années à venir afin qu'il y ait une promotion efficace dans ces secteurs, y compris, pour les énergies renouvelables et la recherches sur celles-ci, comme Vital Vert dont les membres viennent de se prononcer contre, ce qu'elle trouve regrettable.

De plus, il s'avère que la ligne 31, fournitures biens et marchandises n'est pas forcément la boîte du trésor qu'on a voulu nous faire croire et nous constatons qu'il est très difficile de toucher à des lignes où des engagements sont déjà pris sur le long terme. Elle soutient ce qui est dit par rapport au besoin de diminuer ces lignes énergétiques mais il n'est pas possible de le faire sans y réfléchir.

M. Barthassat voit que Mme Molinari a exactement les mêmes idées que le PDC et elle va pouvoir voter ces amendements. Toutefois, il souligne, par rapport aux remarque du PDC sur les énergies que c'est quand même une Conseillère fédérale PDC qui met fin au nucléaire en Suisse.

La Présidente passe au vote du premier amendement du PDC.

#### 62.000.313.45 : routes communales, fournitures signalisation

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'une diminution de CHF 15'000.--.

M. Monney demande des précisions au PDC sur cet amendement parce que si nous n'investissons pas dans l'entretien des routes, nous le payerons cher plus tard. De plus, nous ne pouvons pas supprimer les panneaux verticaux que la Direction Générale de la Mobilité nous impose et il ne voit pas comment il serait possible de diminuer ce poste de CHF 15'000.— et gérer le budget puisque c'est une obligation. Il y a des contradictions avec cet amendement qui le choque.

Son groupe refusera cet amendement.

M. Barthassat voit que la gauche est beaucoup plus prolix sur ce genre d'amendement que sur les jetons de présence des Conseillers municipaux. Ce poste a déjà été diminué par le Conseil administratif et le PDC demande un petit effort supplémentaire.

M. Monney répond, par rapport aux jetons de présence du Conseil municipal, qu'un amendement a été fait et son parti est sensible à cette problématique. Concernant la diminution de ce montant par le Conseil administratif, celui-ci gère la gestion de ces panneaux verti-

caux avec ses chefs de service. Il y a peut-être eu moins de demandes et faire cette proposition en tant que Conseillers municipaux, sans connaître le domaine ni savoir où on va, ne lui paraît pas possible.

M. Barthassat est très content d'apprendre que c'est le Conseil administratif qui gère parce qu'il lui semblait, suite aux diverses déclarations de ce soir que ce n'était pas le cas.

La Présidente va quand même faire voter ces amendements parce qu'il revient au Conseil municipal de faire des propositions d'amendements et nous devons les voter.

La Présidente fait voter la proposition de diminution de cette ligne de CHF 50'000.— à CHF 35'000.--, soit une variation de CHF 15'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 8 oui, 6 abstentions.**

33.000.313.74 : parc achats fleurs et plantes

La Présidente fait voter la diminution de CHF 15'000.— sur une ligne de CHF 75'000.—qui serait portée à CHF 60'000.--.

**L'amendement est refusé par 15 non, 9 oui, 5 abstentions.**

62.142.313.53 : installation éphémère, fournitures diverses

La Présidente fait voter la proposition de diminution de cette ligne de CHF 24'000.— à CHF 19'000.--, soit une variation de CHF 5'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 11 oui, 3 abstentions.**

11.000.310.10 : imprimés et petites caisse

La Présidente fait voter la proposition de diminution de cette ligne de CHF 20'000.— à CHF 15'000.--, soit une variation de CHF 5'000.--

**L'amendement est refusé par 15 non, 12 oui, 2 abstentions.**

72.001.310.30 : déchets industriels, promotion tri

**Cet amendement a été supprimé par le PDC.**

21.270.312.10 : école Vigne-rouge fourniture gaz

La Présidente fait voter la proposition de diminution de cette ligne de CHF 26'000.— à CHF 21'000.--, soit une variation de CHF 5'000.--

M. Monney demande des explications par rapport à cet amendement, pourquoi diminuer ? Comment ? Quand ? Et s'il y a un hiver rigoureux comment allons-nous faire ? Sur quelle base le PDC fait cette proposition, quelle information aurait-il reçu ?

M. Barthassat répond que cette proposition est issue d'études savantes que M. Monney ne pourrait pas comprendre s'il lui en faisait part aujourd'hui.

M. Monney remercie M. Barthassat pour cette réponse intelligente.

**L'amendement est refusé par 22 non, 2 oui, 6 abstentions.**

08.210.312.21 : immeuble salle des fêtes fournitures électriques

La Présidente fait voter la diminution de CHF 5'000.— sur une ligne de CHF 79'500.—qui serait portée à CHF 74'500.--.

Mme Molinari n'avait pas pu poser des questions en commission parce que le PDC n'avait pas présenté ses amendements. Serait-il possible d'avoir des clarifications sur ce sujet car c'est un montant assez important pour du matériel électrique.

La Présidente précise qu'elle ne veut pas empêcher les membres de ce Conseil de poser des questions mais elle recommande qu'elles soient posées avant qu'elle mette les amendements au vote.

M. Barthassat répond que le PDC a vu que le Conseil administratif a fait un effort sur ces lignes et il est proposé d'en faire un peu plus sur la fourniture électrique en pensant évidemment à l'écologie.

La Présidente demande si cette explication est valable pour les amendements suivants qui touchent l'école des Promenades, l'immeuble voirie, le parking de Sardaigne, l'immeuble Mairie, l'Ecole Jaques-Dalphin, etc.

M. Barthassat répond positivement pour faire plaisir à ses amis de gauche. D'ailleurs, il remarque qu'ils ont beaucoup plus de questions sur ce type d'amendements que pour le tiers monde ou les mécanismes salariaux.

M. Richard explique que si ses amendements sont identiques mais concernent des locaux différents, il demande à ce qu'ils soient groupés.

La Présidente répond négativement parce qu'ils touchent des lignes différentes et elle ne peut pas faire voter des principes. Par contre, il est possible de les voter très vite.

Mme Molinari répond à M. Barthassat qu'il faut être cohérent parce que si son groupe a soutenu une coupe linéaire de 5%, à regret d'ailleurs comme exprimé dans sa déclaration, il n'est pas possible de piocher ici et là sans vision.

M. Pistis fait remarquer que le groupe PDC est assez sympathique, il propose des amendements alors qu'il n'a rien fait en commission et nous devrions discuter ce soir sur une quinzaine d'amendements, dont nous ne connaissons même pas les tenants et les aboutissants. Compte tenu du fait que nous n'avons pas d'explications crédibles à part des slogans politique, le groupe MCG s'abstiendra sur les amendements du PDC.

M. Etienne remarque qu'il s'agit essentiellement de bâtiments scolaires et autres et il aimerait rappeler qu'il a été répété maintes fois qu'il s'agit souvent de contrats annuel et qu'il est extrêmement difficile, en cours d'année, de revenir sur les termes de ceux-ci. Ces amendements ne sont pas du tout réalisable.

M. Barthassat déclare que le PDC n'est pas sectaire et voit que de toutes façon ces amendements vont passer à l'as. De ce fait, le PDC décide de faire gagner du temps à tout le monde et retire les amendements restants.

M. Barthassat fait remarquer que le PLR et le PDC ont un amendement ressemblant sur les mécanismes salariaux et si celui du PLR ne passe pas, le PDC maintient le sien.

La Présidente répond qu'il faut continuer à voter les économies et l'alternative a déposé des amendements. Elle souhaite que ceux-ci soient détaillés parce que c'est le total des amendements acceptés en commission. Elle a fait un bref examen (elle demande à M. Monney si c'est juste) et les liste : frais de réception, vélos libre service, frais généraux divers, conseil municipal (déjà été voté), réduction de 5% sur les jetons de présence du Conseil municipal, frais de déplacement CA, CA jetons de présence (déjà été voté), Run to Run et Pro Senectute.



M. Monney confirme que c'est correct.

L'amendement de l'alternative qui a été proposé en commission concerne la réduction de 5% des jetons de présence du Conseil municipal. Nous avons déjà voté les autres propositions qui ont été refusées. Elle demande à M. Monney s'il veut détailler cet amendement.

M. Monney répond qu'il s'agit d'une réduction de CHF 6'500.—.

La Présidente confirme que cela fait une diminution de CHF 6'500.— sur une ligne de CHF 125'000.--.

**L'amendement est accepté par 25 oui, 2 non et 2 abstentions.**

34.582.365.10 :Run to run

La Présidente précise qu'il s'agit d'un montant de CHF 2'850.— et elle demande à l'alternative si elle souhaite maintenir la suppression de cette subvention.

M. Richard rappelle que cet amendement avait été proposé en commission par le PLR et qu'il avait été soutenu parce qu'il n'aura pas lieu en 2013 et, comme pour le Vélib, cela n'engage pas 2014.

La Présidente explique que le PLR l'a retiré parce qu'il a décidé de maintenir toutes les subventions.

M. Richard maintient cet amendement.

**L'amendement est accepté par 17 oui, 2 non et 10 abstentions.**

La Présidente évoque l'amendement Pro Senectute et une proposition en commission visait à la supprimer parce qu'il avait été dit dans les rangs de l'alternative que cette association n'avait pas forcément besoin d'autant d'argent. Elle n'a pas été reformulée par le PLR en plénum et la Présidente demande si l'alternative la maintient.

Mme Molinari déclare que l'alternative retire cet amendement.

La Présidente précise qu'actuellement il a été trouvé des économies pour un montant de CHF 149'525.— .

La Présidente propose une suspension de séance afin que les partis puissent décider ce qu'ils proposent dans le cadre des amendements pour les dépenses supplémentaires.

La Présidente reprend la séance et rappelle que les membres ont voté pour CHF 149'525.— d'économies.

Elle énonce les amendements pour des dépenses supplémentaires.

Le MCG comme le PLR proposaient de ne pas geler le salaire des employés sur 6 mois pour CHF 220'000.--. Ces amendements ne peuvent pas être votés.

Le PDC proposait une annulation partielle du gel des annuités pour CHF 110'000.—

Le PLR proposait également de remettre toutes les subventions à 100% pour un montant d'environ CHF 235'00.--. Cet amendement ne peut pas être présenté au vu du montant des économies trouvées.

M. Richard pense que la situation était à peu près prévisible et nous avons trouvé des économies pour CHF 149'525.--. Il est vrai qu'à gauche il y a pas mal de syndicaliste et d'employés et qu'il ne fait jamais très plaisir de s'attaquer aux salaires. D'ailleurs, nous n'avons pas appr-

cié lorsque le gouvernement Cantonal a attaqué les salaires des fonctionnaires, dont il faisait partie, et il ne fait pas plaisir à son groupe de devoir limiter certains avantages acquis ou certains mécanismes salariaux qui sont offerts à notre personnel.

Nous en sommes arrivés à la proposition qui rejoint celle du PDC et qui consiste à dire que, puisque nous avons réussi à dégager par consensus une somme de CHF 149'525.--, nous proposons que le gel des annuités ne porte que sur 3 mois, c'est-à-dire CHF 110'000.— et que les CHF 39'000.— restant soient portés au bénéfice parce qu'il faut quand même imaginer qu'un petit bénéfice de CHF 8'000.— est un peu court pour une année entière. A propos de l'annuité, il voudrait dire que lorsque nous avons une diminution de subvention pour les théâtres et les associations sportives, ce sont aussi des salaires qui sont touchés parce que la grosse part des dépenses d'une association ou d'un théâtre concerne les salaires et il s'agit d'une véritable diminution. En revanche, lorsqu'on parle de l'annuité supplémentaire, c'est une non augmentation, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Mettre en balan une diminution de 5% pour tout le monde représente une non augmentation de même pas 1 quart de pourcent puisque l'augmentation entière serait de 1,4% pourcent. La demi-augmentation qui a été proposée donne juste un peu plus qu'un demi-pourcent et le quart d'une annuité c'est encore moins. Il nous paraît que c'est un effort symbolique qu'il est possible de demander à notre personnel, au même titre que les Conseillers municipaux, le Conseil administratif et les associations l'ont consenti parce que, finalement, tout le monde peut faire au moins ce petit geste. Voici le sens de cette proposition qui est faite le cœur d'autant plus léger parce qu'il n'y aura aucune incidence sur les retraites et, dès que la situation sera plus souriante ou gérable, vraisemblablement que les mécanismes salariaux pourront pleinement reprendre leurs mesures. Il souhaite encore dire que le Canton a imposé à ses employés et fonctionnaires des gels d'annuités, des gels de 13<sup>ème</sup> salaire et des déductions de solidarité pendant de très nombreuses années, cela a fait très mal à certains d'entre nous, notamment les plus jeunes qui ont été bloqués tout en bas de leur échelle de salaire durant de nombreuses années ; mais nous avons survécu.

L'alternative propose un gel des annuités de 3 mois pour un montant de CHF 110'000.— et que les CHF 39'000.— restant soient versés au bénéfice du budget.

M. Barthassat est content que la gauche rejoigne le PDC sur certains amendements. Nous aurions voulu faire un petit peu plus ou mieux mais c'est déjà très bien pour l'amendement consistant à porter les annuités à 3 mois au lieu de 6. Par contre, concernant le montant de CHF 49'525.—, le PDC propose un amendement pour que cette somme soit redistribuée proportionnellement aux associations dont les subventions ont été baissées.

M. Pistis est un peu surpris du discours de certains membres de la gauche, notamment ceux qui disent avoir été fonctionnaire et qui ont vu, à l'époque, la suppression de leurs annuités pendant 1, voire 2 ou 7 ans par le Grand Conseil. Il est choqué de ce genre d'argumentaire parce qu'en finalité la gauche est sensée soutenir les employés et les travailleurs. Au niveau du grand-conseil la gauche a fait son travail en soutenant les travailleurs de la classe moyenne, tout comme le MCG. Nous étions opposés à la suppression des annuités et combattions le PLR et le PDC. En effet, il faut savoir que c'était grâce au PDC que les annuités avaient été gelées pendant environ 2 ans. Ce soir, il se retrouve devant un triste spectacle parce qu'il est à côté de la droite et en face de la gauche qui ne soutient pas les salaires et les mécanismes salariaux des employés communaux alors que la droite qui est sensée avoir une politique contraire soutient la classe moyenne. Il souligne le fait que le MCG est fier de la soutenir également. De plus lorsqu'on nous dit ce soir qu'il n'est pas possible de voter l'amendement de CHF 220'000.— pour les mécanismes salariaux, c'est faux parce que la loi permet au Conseil administratif (renseignements pris auprès du service de surveillance des communes) de déposer un amendement qui dépasse le budget pour les charges de fonctionnement. Ce soir, la gauche se situant en face de lui a la possibilité de présenter l'amendement de CHF 220'000.— pour ne pas bloquer les mécanismes salariaux, c'est la réalité. Les Conseillers municipaux ne peuvent pas le faire parce que les propositions de coupes effectuées, entre autre par le MCG, n'ont pas été acceptées. Dès lors, nous n'avons pas pu trouver le financement nécessaire pour éviter le blocage des mécanismes salariaux. Mais ce soir, le Conseil administratif a la possibilité de régler ce problème par un amendement et c'est de sa responsabilité.

Il n'est pas juste de dire qu'il n'est plus possible de faire quelque chose puisque ce Conseil administratif de gauche a la possibilité de présenter cet amendement pour soutenir les employés de la classe moyenne.

La Présidente explique, en demandant confirmation au Conseil administratif, que celui-ci peut effectivement proposer un budget déficitaire muni d'un plan quadriennal. Si telle était la demande, il faudrait que le Conseil administratif revienne, lors d'une séance extraordinaire, pour présenter un nouveau budget avec un plan quadriennal.

Mme Lammar explique que la Présidente a très bien résumé la situation. Le Conseil administratif a la possibilité de déposer un budget déficitaire mais, en même temps, il est indispensable de présenter un plan quadriennal pour un retour à l'équilibre en 4 ans. Il faut savoir que cela se prépare et que ce n'est pas ce soir que nous pouvons présenter ledit plan. Mme Hiltbold a bien résumé la situation car il faudrait convoquer une séance du Conseil municipal extraordinaire et nous serions plusieurs mois sans budget, à fonctionner avec les douzièmes et un délai référendaire de plus de 40 jours ; finalement, nous aurions un budget pour décembre 2013. Le Conseil administratif n'avait pas pour but de déposer un budget déficitaire puisque celui qui a été proposé est équilibré, avec le principe "de tout le monde participe à l'effort". Nous ne savons pas de quoi seront faites les prochaines années et présenter un plan quadriennal de retour à meilleure fortune signifie des économies que nous devons de toute façon faire mais qui nous lie pour 4 ans dans tous les projets d'investissements, tels que les crèches, les écoles, le projet des "Familia" ou encore l'agrandissement de l'école du Val d'Arve dont nous allons parler tout à l'heure. Ce sont des éléments à prendre en considération parce si le Conseil administratif présente un plan quadriennal, il faudra peut-être renoncer temporairement à ces investissements puisque ceux-ci se retrouvent dans le budget de fonctionnement par leurs amortissements. C'est une réflexion à mener, à termes, de manière générale sur les économies mais, par rapport au plan quadriennal, nous ne pouvons pas la mener en un soir.

M. Morex déclare que le PLR soutient les amendements du PDC puisque le PLR allait plus loin en souhaitant rétablir toutes les annuités. M. Morex demande à la Présidente de transmettre à M. Richard qu'il n'est pas très joli de récupérer le travail fait par l'opposition parce que, finalement, la somme qui a été économisée sur le budget est due uniquement à des amendements venant des partis de l'entente.

Mme Stebler pense que tout le monde a compris que les annuités dont elle a bénéficié, il y a quelques années représentent un plus sur les salaires. Il est demandé un gel de 3 mois d'augmentation des salaires et elle ne croit pas, suite aux discussions en commission des finances qu'il est possible d'expliquer à la population qu'un referendum a abouti, qu'il y a moins de rentrées fiscales, que tout le monde est touché personnellement et collectivement et que les seuls qui ne pourrait pas renoncer à une annuité minime de 3 mois sont les employés. Nous avons défendu les statuts du personnel, nous sommes convaincus que celui-ci travaille dans de bonnes conditions et bénéficie de bons salaires et nous continuerons à les défendre. Toutefois, un referendum a abouti et la commune perçoit moins de recettes fiscales pour 3mio. Quel est l'argument qui pourrait la convaincre que les employés ne doivent pas faire un petit effort de 3 mois alors qu'elle-même et tous les membres de ce Conseil acceptent d'en faire durant 6 mois. Personne autour de cette table n'a eu un argument convainquant, c'est une égalité. On le déplore mais il faudra faire des économies et des sacrifices. Elle a vécu une suppression d'annuités pendant 7 ans, elle y a résisté et est toujours là.

M. Richard ne va pas revenir sur les annuités. Par contre, par rapport au budget déficitaire, il pense que la loi est assez claire puisqu'elle le prévoit pour des catastrophes, comme lorsqu'une commune est inondée ou lors d'un événement exceptionnel qui ne dure pas et que l'on peut rattraper. Par exemple, cette année plusieurs communes ont obtenu le droit de présenter un budget déficitaire parce qu'elles ont dû recapitaliser, par des centaines de million de francs, les caisses de pensions. Ce genre de situation n'est pas avalable ni digérable et dans ce type de cas concernant de grosses dépenses uniques et obligatoires, il est logique d'accepter des budgets déficitaires. De plus, à termes les comptes retrouvent le noir.

Dans notre cas, nous ne pouvons pas utiliser ce genre de clause pour un budget déficitaire alors que nous savons que le suivant sera encore plus dur.

La Présidente pense qu'il serait bien que les Conseillers municipaux soient renseignés de façon définitive sur ce sujet pour le prochain budget.

M. Morex a bien entendu les propos de Mme Stebler. Elle prétend que tout le monde doit faire des efforts comme les conseillers municipaux et le Conseil administratif. Il rappelle que ceux-ci ne comptent pas sur leurs jetons de présence pour vivre puisqu'ils ont tous des salaires et la diminution qui a été décidée pour les jetons de présence représente infiniment moins que les annuités pour le personnel. Il souligne le fait que si les membres avaient accepté la suppression de tous les jetons de présence, il aurait été largement possible de rétablir les annuités.

M. Buchs a lu dans la "Tribune de Genève" du 24 juin dernier, un très bon article sur les comptes des communes et il relève que 5 terminent dans le rouge. Les membres mélangent budget et comptes. Le budget peut être déficitaire mais, à ce moment là, il faut prévoir un plan quadriennal. Comme l'a très expliqué M. Richard, le budget ne peut être déficitaire que dans des cas exceptionnels et de force majeure telle qu'une catastrophe.

M. Pistis reprend l'article 77, al 2 de la LAC (loi sur l'administration des communes) : équilibre du budget : toutefois la commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédant de charges (ce dont nous discutons actuellement) en concurrence maximale de ces amortissements, etc. Il n'y a pas de plan quadriennal ou autre, cela n'a rien à voir et les gens confondent tout et rien. Le Conseil administratif peut présenter un déséquilibre au niveau du budget.

La Présidente propose d'arrêter de parler de ce sujet parce que plus les avis s'expriment et plus ils sont différents. La Présidente demande à M. Pistis s'il veut faire un amendement ou demander au Conseil administratif de proposer de formuler cet amendement.

M. Monney est surpris par les déclarations des libéraux et des radicaux lorsqu'il voit ce qui s'est passé au niveau Cantonal. En effet, au niveau du canton, pendant des années les libéraux, en tête de liste, n'ont pas arrêté de dire que les fonctionnaires gagnaient trop, qu'ils étaient en trop grand nombre, qu'il fallait bloquer les salaires et que tout le monde fasse un effort. Comme par hasard, M. Morex, pour les Libéraux, au niveau communal ne demande pas d'efforts aux fonctionnaires. Les salaires ont été bloqués des années à l'Etat de Genève en raison d'une dette importante, qui l'est toujours et sur Carouge on défend les fonctionnaires. Cela n'a peut être rien à voir mais il fait remarquer à M. Morex que c'est surprenant.

Mme Molinari revient sur l'intervention de M. Morex qui compare les jetons de présence de personnes qui sont finalement bénévoles dans un travail où ils passent des heures à une source salariale ; cela n'a aucun sens puisque ce sont deux choses complètement différentes. Nous parlons de l'effort qui nous est demandé avec un pourcentage cohérent par rapport à ce que nous avons déclaré ce soir. Il est facile de dire que nous ne faisons pas d'effort par rapport aux employés mais le principe d'équité veut que tout le monde en fasse. Elle a été une des premières à voter le règlement du personnel et elle est fière qu'il soit ouvert, progressiste et donne un maximum d'avantages aux fonctionnaires, y compris pour des prestations que certains voulaient couper ce soir, notamment dans la formation. Elle pense qu'il était important de le souligner. Il y a simplement des réalités bien présentes aujourd'hui puisqu'il y a eu un référendum qui a été perdu pour nous de manière très claire et il a fallu présenter un budget différent. Nous arrivons à ce consensus de CHF 149'000.— qui permet de réattribuer 3 mois d'annuités et nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons dans ce cadre là. Par contre, que M. Morex compare des choses qui n'ont pas à être comparées n'est pas correct.

M. Baertschi souhaite revenir sur la question de l'équilibre budgétaire. Tout a été dit et nous aurions aussi pu présenter un budget déficitaire de 3 millions, mais ce n'est pas le message envoyé par la population. L'équilibre est une chose à rechercher. Concernant les jetons de

présence, nous serions bien les seuls du canton à ne pas en toucher et il ne faut pas oublier que de nombreux partis financent leurs caisses par les jetons de présence. Comme l'a dit tout à l'heure M. Buchs pour les comptes, il est possible de solder un exercice déficitaire et d'accroître la dette dans des cas uniques tels que l'ont vécu certaines communes pour les caisses de retraite. Par contre, la nôtre est répartie à la course et il faut rester raisonnable. Il est déçu du niveau que prennent les discussions parce que nous voyons que nous pouvons faire partout des économies mais il y a des grandes lignes à défendre et il espère que ce conseil va s'assagir un peu. Tout a été dit et nous pouvons véritablement voter sur les propositions.

M. Morex demande à la Présidente qu'elle explique une bonne fois pour toute à M. Monney qu'il ne faut pas tout mélanger parce qu'il n'a jamais été député au Grand Conseil et ne s'est jamais mêlé de ces discussions. Nous sommes dans la commune de Carouge et non dans le Canton de Genève.

Mme Lammar revient sur la lecture de M. Pistis de l'art. 77, al 2 de la LAC (loi sur l'administration des communes). Celui-ci explique que la commune peut présenter un budget de fonctionnement comprenant un excédent de charges, à concurrence maximale de ces amortissements, pour autant que cet excédent soit couvert par sa fortune nette. Toutefois, l'al. 3 explique que le règlement fixe les conditions d'application. Si nous allons voir le règlement d'application, nous avons le plan financier à l'art. 52 du règlement d'application qui dit : l'établissement d'un plan financier est obligatoire pour les communes qui présentent un budget comportant un excédent de charges selon l'art. 77 de la loi sur l'administration des communes. En conclusion, il est bien nécessaire d'avoir un plan quadriennal.

M. Pistis répond que cela ne s'appliquerait pas pour un déficit de CHF 60'000.—.

La Présidente confirme que le Conseil administratif ne va pas proposer cet amendement et elle propose de clore cette discussion.

Mme Lammar apporte un dernier élément, à savoir que le plan financier doit, en outre démontrer un retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de 4 ans, art 53 du règlement d'application.

La Présidente passe au vote des amendements du PDC et de l'alternative pour une somme de CHF 110'000.-- afin de geler le salaire des employés sur 3 mois et non sur 6 mois comme proposé dans ce budget bis.

**L'amendement est accepté par 22 oui et 7 abstentions.**

La Présidente passe à l'amendement du PDC pour distribuer le solde de CHF 38'525.— aux associations de façon proportionnelle.

M. Monney demande une suspension de séance.

La Présidente reprend la séance.

M. Monney déclare que son groupe n'entrera pas en matière pour cet amendement parce que cela représente une somme 3 ou 4 francs par association et cela coutera plus cher en frais administratif. Il propose de laisser ce montant au Conseil administratif qui en fera bon usage. Si celui-ci est sollicité par une demande particulière et motivée, il pourra utiliser cet argent.

Mme Molinari comprend l'idée du PDC. Cependant, cela paraît vraiment minime et lorsqu'on voit les événements qui peuvent arriver comme l'intempérie que nous avons vécue dernièrement, il vaut mieux avoir une marge qui ne soit pas au centime près. Elle pense que M. Barthassat est raisonnable et malgré le fait qu'on ne puisse pas le suivre pour les raisons évoquées, il pourra soutenir ce budget tel que discuté.

La présidente met aux voix cet amendement

**L'amendement est refusé par 15 non, 9 oui et 5 abstentions.**

La Présidente déclare qu'il ne reste plus qu'à voter le budget amendé.

M. Buchs explique que, personnellement, et pour la première fois depuis qu'il est Conseiller municipal, il votera ce budget. En effet, après une campagne difficile pour le referendum où tout le monde a pu exprimer son avis et qui était intéressant au niveau politique, nous arrivons, ce soir à une discussion où tout le monde a fait un effort et c'est la première fois qu'il entend la gauche dire qu'on doit faire des efforts et réfléchir différemment. C'est un point essentiel pour le PDC de constater qu'il y a un début de consensus pour gérer différemment la manne financière. Nous sommes quand même dans une commune qui a la chance d'être riche et n'est pas en faillite. Elle a un avenir devant elle et des choses extraordinaires à réaliser. Nous aurons des discussions passionnantes sur le budget 2014 pour lui donner des orientations et trouver un budget de consensus. Le PDC a toujours été favorable pour les budgets de consensus ; d'ailleurs, il s'est battu cette année pour le budget de l'Etat et a réussi convaincre les gens et le faire passer. Il serait un peu aberrant de ne pas trouver de consensus suite à nos discussions et le fait que nous ayons obtenu une victoire au niveau de la commune pour la votation ainsi qu'une amélioration en faveur du personnel. De plus, nous avons réalisé CHF 39'000.— d'économies supplémentaires.

M. Barthassat rassure Mme Molinari dans le sens où il a toujours été raisonnable et fait partie d'un parti qui l'est également. Exceptionnellement, et ce sera la première fois depuis qu'il est conseiller municipal, il votera ce budget. Ce n'est pas facile pour lui parce qu'il ne représente pas le budget dont il aurait rêvé mais il y a une amélioration. La direction est meilleure, nous pourrions faire beaucoup mieux et il laisse le bénéfice du doute à la gauche en espérant qu'il ne s'agit pas d'un feu de paille et que les budgets 2014 et 2015 seront travaillé beaucoup plus en profondeur avec de vrais choix politique et non pas des coupes linéaires qu'il trouve complètement injuste. Il rappelle que lorsque les subventions ont été augmentées pour certaines associations, cela a été probablement fait par but politique, à tort ou à raison, ce n'est pas le débat ce soir mais nous devons prendre des décisions pour arriver à des buts et des choix politiques même s'ils doivent parfois être douloureux et compliqués. Nous sommes dans une période primordiale et Carouge doit faire des choix. Le Conseil administratif élabore les budgets et dirige ; même s'il n'est pas un haut fonctionnaire, il prend des directions, des choix politiques et se mouille dans les bons et mauvais moments.

Il votera ce budget en faisant remarquer qu'il a souvent été très dur avec le Conseil administratif mais ce soir, celui-ci a fait un effort et il le félicite. Toutefois, il espère un effort plus grand pour 2014 et 2015.

Mme Molinari pense que ce Conseil va vers des horizons qui ne seront pas plus facile et ne feront pas moins mal. Toutefois, il était très important d'avoir une approche sereine et constructive. Elle rappelle à M. Barthassat que ce travail d'analyse et de préparation en vue du budget 2014 s'est déjà fait puisque des séances ont eu lieu pour chacune des commissions thématiques. Il est possible que certaines personnes ne pouvaient pas être présentes à chacune des séances mais il y a eu des présentations des activités et la possibilité de poser des questions pour définir les actes prioritaires. La prérogative d'un Conseil municipal consiste à faire des choix et voter le budget et comme Mme Lammar l'a rappelé tout à l'heure, le Conseil administratif a un rôle d'exécutant. Bien sûr qu'il imprime, par ses orientations, une marque et une vision politique mais, en fin de compte, c'est le Conseil municipal qui vote le budget et apporte ses orientations politiques. Elle se réjouit de la préparation du budget 2014 avec toutes les informations qu'il a été possible d'obtenir en commission. D'ailleurs, elle remercie les services pour le travail effectué et des explications vraiment remarquables qui ont été apportées. Elle se réjouit que cette préparation se fasse dans la sérénité afin de trouver des solutions viables pour le bien-être de la commune en tenant compte des personnes les plus démunies et moins favorisées.

M. Maulini souhaite dire à ses collègues du PDC que ce soir il pense que celles et ceux qui vont voter ce budget ne voteront pas le budget de leur rêve. Personne ne va voter le budget qu'il aurait souhaité mais après cette épreuve difficile, soit la victoire des uns et notre défaite que nous avons assumée, le Conseil administratif a pris ses responsabilités. Il faut que nous fassions preuve d'un peu de maturité politique en adoptant ce budget.

M. Baertschi rappelle à M. Buchs que ce Conseil parle depuis un certain temps de prudence et d'économie. Il peut relire les déclarations des différents groupes et pas seulement de droite pour constater que le premier budget 2013 avait déjà fait l'objet de discussions assez serrées en matière d'économies, de gel du personnel et de décisions de ce type. Nous avons l'impression de tout redécouvrir ce soir mais pour lui ce n'est qu'un remake puisque ce travail avait déjà été fait l'année dernière et le Conseil administratif avait proposé un budget serré. Il ne l'était pas suffisamment et a été suivi par le débat sur les 2 centimes dont nous en tirons les conclusions aujourd'hui. Pour les budgets à venir, il souhaite qu'il y ait véritablement un dialogue et que nous ne soyons pas à parler de quelques francs alors que nous avons un budget de 100mio. Il y a un problème et il faudra se discipliner pour revenir à des rapports d'échelles et de principes.

M. Gerster déclare que le PLR ne votera pas le budget. Certains disent qu'il faut avoir la maturité et le courage de ses opinions, nous l'assumons. Son parti ne demandait pas la lune mais juste deux éléments assez forts qui ont été dit dans sa déclaration. Malheureusement le message n'est pas passé alors son parti reste sur sa position.

M. Barthassat répond à Mme Molinari que Monsieur Buchs et lui-même voteront ce budget mais attention car ce n'est pas un blanc seing à la gauche. En effet, ce n'est pas parce que ce soir le budget sera voté, que la votation du 9 juin 2013, représentant le mécontentement de 70 % de votants sera effacée. Il espère que ce coup de semonce sera inscrit profondément dans la mémoire de certains membres et qu'ils s'en souviendront pour les budgets 2014 et 2015.

M. Pistis déclare que le MCG soutiendra ce budget de la honte. Celui-ci lui laisse un gout amer parce qu'il a été soutenu par la gauche et cette gauche qui est sensées soutenir les employé communaux nous a, ce soir, montré le contraire. En effet, elle nous a démontré qu'elle n'est plus capable de mener une politique sociale, ni de soutenir les emplois de la classe moyenne.

M. Gevisier fait remarquer qu'il y a eu des coupes linéaires et le Conseil administratif a fait un très gros effort parce qu'il a ôté là ou cela lui faisait très mal. Il a présenté un budget, comme l'ont décidé les citoyens votant, baissé la voilure et le groupe UDC acceptera ce budget

Il n'y a plus de demande de parole et la Présidente passe au vote.

**Cette délibération amendée est acceptée par 22 oui, 5 non et 2 abstentions.**

#### **Délibération 82A-2013 :**

*Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan des investissements ;*

*Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 101'894'972.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net CHF 98'114'972.—) aux charges et de CHF 101'943'150.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net de CHF 98'163'150.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 48'178.— ;*

*Vu que l'autofinancement s'élève à CHF 15'188'096.—, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant*

de CHF 15'139'918.— et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 48'178.— ;

*Vu que le nombre de centimes additionnels pour 2013 s'élève à 39 centimes ;*

*Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;*

*Vu que le plan des investissements présente un montant de CHF 22'795'200.— aux dépenses et de CHF 0.— aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 22'795'200.— ;*

*Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 15'188'096.—, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'607'104.— ;*

*conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b, g et v, 70, al.1, lettre b et 74, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal, par 22 oui et 5 non et 2 abstentions*

### **DECIDE**

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant 101'894'972.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net CHF 98'114'972.—) aux charges et de CHF 101'943'150.— (dont à déduire les imputations internes de CHF 3'780'000.—, soit net de CHF 98'163'150.—) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 48'178.— ;*
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 39 centimes ;*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2013 à 100 centimes ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2013 jusqu'à concurrence de CHF 7'607'104.— pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables ;*
6. *D'approuver les traitements de CHF 343'900.— (compte 02.300) et les indemnités de frais de déplacements et représentation de CHF 17'600.— (compte 02.317) alloués aux membres du Conseil administratif ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil municipal de CHF 118'500.— (compte 01.300) indexés au coût de la vie selon l'indice genevois d'octobre 2012.*



5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 81-2013 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DU VAL D'ARVE ET LA DEMOLITION-RECONSTRUCTION DU BATIMENT PARASCOLAIRE EXISTANT**

Mme Lammar introduit le sujet.

Le mois dernier, vous avez voté un crédit de construction concernant un restaurant scolaire et des locaux parascolaires dans les bâtiments de la Fondation Emma Kammacher sur la parcelle appelée les "Familia". Je vous avais alors annoncé qu'un projet d'agrandissement de l'école du Val d'Arve allait prochainement vous être présenté.

Le voici.

Peut-être que certaines ou certains d'en souviennent, le Conseil municipal avait voté au printemps 2010 un crédit de CHF 1'215'000 pour l'organisation d'un concours et d'un crédit d'étude concernant l'agrandissement de l'école du Val d'Arve.

Cette délibération était motivée par les besoins scolaires accrus dans ce secteur au vu de son développement, en particulier au vu la construction des bâtiments sur la parcelle des "Familia".

Ces besoins aujourd'hui n'ont pas changé. Au contraire, les bâtiments sont en train d'être construits et il devient urgent de pouvoir accueillir ces nouveaux enfants dans des bâtiments scolaires appropriés.

Le DIP a en effet confirmé le besoin de 4 classes supplémentaires dès la rentrée 2017 pour répondre à la hausse d'effectifs d'enfants scolarisés attendue dans le quartier de la Fontenetete.

L'étude de faisabilité prévoit une rocade de locaux permettant d'emménager les 4 classes au sein de l'école. Cette démarche est justifiée par le DIP et la Directrice de l'établissement, par une volonté d'intégration et de rationalité dans la distribution des classes au sein d'un même bâtiment.

Actuellement 2 salles de classes ont été aménagées dans des locaux non prévus à cet effet pour répondre dans l'urgence aux besoins, il s'agit de la petite annexe. Le projet de rocade de l'étude de faisabilité permettra de corriger cette situation créant 6 nouvelles classes homogènes (les 2 actuelles délocalisées et les 4 nouvelles) sur deux niveaux dans une aile du bâtiment.

L'aménagement des classes d'appui plutôt que des salles de classes dans le bâtiment annexe permettra de mettre une salle de rythmique, voire l'aula, à disposition de la population après les heures scolaires sans avoir à ouvrir le bâtiment principal. La sécurité s'en trouvera accrue.

Il faut relever que ce projet propose en plus des classes dans le fameux bâtiment de l'école, l'aménagement d'un logement pour le concierge dans l'annexe (et cela répond à la question de M. Morex qu'il avait posée lors du dernier Conseil municipal), d'une aula, une salle de rythmique, ainsi que l'adaptation de locaux en sous-sol pour accueillir le tennis de table de Carouge, dont les locaux actuel sous l'école des promenades ne sont plus adaptés et ne permettent pas l'entraînement et l'organisation de compétitions.

On pourrait se demander pourquoi je vous présente aujourd'hui une nouvelle délibération, vu que le crédit pour le concours et un crédit d'étude avaient déjà été votés et que, finalement, rien n'a fondamentalement changé ?

Et bien cela est simplement une question de procédures internes à l'administration.

Vous vous souvenez certainement du problème récemment rencontré avec le bâtiment du triangle des pervenches où le Conseil municipal avait voté, comme dans le cas d'espèce, un

crédit pour un concours en même temps qu'un crédit d'étude, ce qui était à l'époque la procédure usuelle en matière de concours, et qui permettait notamment de lancer l'étude avec les lauréats dès le résultat du concours connu.

Lorsque le concours a été achevé, dans le cas des Pervenches, il est apparu que le crédit d'étude ne correspondait plus au crédit d'étude voté. Ce qui a donné lieu à des discussions nourries au sein de ce conseil.

Cette différence s'explique par le fait qu'au départ, le montant du crédit d'étude était effectué sur la base d'une étude de faisabilité simple. Lorsque l'on choisissait un lauréat, même si le projet était économique, il avait forcément évolué en passant par la phase concours, s'était souvent étoffé et prévoyait des détails spécifiques. Du coup, le crédit d'étude devait être adapté et augmenté.

Auparavant, pour répondre à ce problème, la Ville de Carouge proposait un crédit de construction qui comprenait le dépassement du crédit d'étude et ainsi le tout était absorbé au final.

Cette pratique était toutefois problématique car non seulement la délibération du concours et de crédit d'étude n'était pas formellement respectée, puisqu'il y avait un dépassement sur le crédit d'étude, mais il y avait aussi un risque concret que si le crédit de construction n'était pas voté par le Conseil municipal, la Ville de Carouge ait dépensé de l'argent qui n'avait, finalement, pas été validé par le Conseil municipal et doive s'expliquer du dépassement.

Dès lors, fort de l'expérience du Triangle des pervenches, nous avons souhaité que les demandes de crédits de concours soient toujours dissociées de celles des crédits d'études, ces derniers devant être calculés sur la base d'un projet identifié, soit le concours.

Cette délibération que je vous soumetts ce soir propose donc l'annulation de la délibération de 2010, dont elle souligne que rien n'a encore été dépensé, et l'ouverture d'un seul crédit pour l'organisation du concours d'architecture.

A noter que dans un souci de célérité et d'adéquation avec l'objet, il est proposé un concours à un degré en procédure ouverte. Ce type de concours était déjà prévu dans la délibération de 2010 et est le type de concours le plus simple et le plus recherché par les architectes en suisse. Il respecte intégralement les recommandations SIA et les règles des AIMP. Le jury proposé sera un jury retreint par souci d'économie.

Dès lors, il vous est proposé :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000.- relatif à l'organisation d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant, soit la fameuse petite annexe.

D'annuler le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 1'215'000.- de la délibération 121-2010.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.

De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.

En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**La prise en considération est acceptée par 26 oui et 1 abstention.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion.

M. Baertschi demande si la procédure ouverte considère que n'importe qui peut y participer, même au niveau international.

Mme Lammar répond que c'est limité au niveau suisse et non international.

M. Baertschi fait remarquer qu'avec les accords de libre circulation, des gens extérieurs au Canton sont intéressés à ce type de concours. Il sait que la Ville a un projet pour la Maison de la Danse et des personnes cherchent à avoir des reconnaissances pour participer à ces concours.

Mme Lammar répond que ces concours sont les plus utilisés et simples à réaliser en Suisse. L'ouverture au niveau international est compliquée parce que les gens ne sont pas au courant des normes en Suisse et cela peut poser problèmes. De plus, le niveau international est plus utilisé pour les gros objets, ce qui n'est pas le cas pour un objet spécifique d'école comme nous avons ce soir.

M. Baertschi remarque qu'il est prévu 4 classes, des salles d'appui et une aula. Il imagine que le programme a été donné par le DIP, qu'il sera contrôlé et rentre dans la parcelle.

Mme Lammar répond qu'une étude de faisabilité a été réalisée avec des rocade internes pour l'Aula actuelle et le logement du concierge. En effet, par souci d'efficacité et sur demande du DIP ceux-ci seront mis dans le local annexe pour laisser les classes dans le bâtiment. Il aurait été possible d'imaginer de mettre les 4 classes manquantes dans l'annexe mais cela aurait été trop compliqué pour le DIP.

Mme Molinari demande confirmation que lorsqu'il s'agit d'un concours, un représentant du Conseil municipal, à savoir le ou la Président-e est membre du jury

Mme Lammar répond qu'il est proposé, dans un souci d'économies d'avoir un jury restreint avec uniquement 10 membres. Il y aurait des personnes de la commune mais pas forcément le ou la Président-e du Conseil municipal. Par contre, si le Conseil municipal souhaite que la Présidente soit présente, c'est possible. Elle précise toutefois qu'il faut une correspondance avec les architectes et si nous ajoutons une personne, il faudra peut-être prévoir un architecte supplémentaire.

Mme Molinari pense que c'est un élément important à soutenir. Le Conseil administratif doit regarder pour cette parité et prévoir qu'un ou qu'une représentant-e du Conseil municipal soit membre.

M. Gevisier remarque que le quartier va se densifier et il faudra une école et 4 classes mais il a entendu dire que l'école des Promenades allait fermer des classes. Est-ce une rumeur ou une réalité ?

On fermerait des classes à l'école des Promenades pour en construire au Val d'Arve ?

Mme De Haller Kellerhals répond qu'effectivement, il n'y a pas eu de réouverture de nouvelles classes à l'école des Promenades. Dans le futur, il y aura à Carouge un nombre considérable de nouveaux logements avec de nouveaux enfants et le développement de toute la zone de la Vigne-Rouge et du futur PAV. L'école des Promenades ne suffirait pas pour tous les scolariser.

M. Gevisier demande s'il y a une question de distance entre le domicile et l'école ?

Mme De Haller Kellerhals répond qu'il faut jongler au mieux pour que chaque école ait son quota d'enfants sans que ceux-ci aient de longs trajets à faire, ni à traverser des routes trop dangereuses.

M. Voignier souhaite que le concours prévoie une ligne spécifique qui stipule que ce bâtiment soit polyvalent à utiliser, aussi bien par les écoles que le public et que des attentions particulières soient portées sur les accès pour les personnes handicapées.

Mme Lammar répond que cela sera mentionné expressément dans le cahier des charges du concours.

M. Juget fait remarquer qu'à Granges-Collomb il n'était pas prévu beaucoup de place pour le matériel des concierges et il souhaite qu'on en tienne compte dans ce projet.

Mme Lammar en prend note.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

*Vu l'étude de faisabilité du bureau Pierre-Alain Dupraz architecte, remise à la Ville de Carouge le 2 février 2010, qui a démontré la faisabilité d'une augmentation de capacité de l'école du Val d'Arve par l'ajout de 4 classes au bâtiment principal et par la création d'un nouveau bâtiment accueillant des salles d'appuis ainsi qu'une aula ;*

*vu que ce projet d'agrandissement permettra de répondre à l'accroissement de la population, confirmé par le Service de la recherche en éducation (SRED) en fonction des prévisions localisée d'effectifs de l'enseignement primaire, mises à jour en mars 2013 ;*

*vu la nécessité d'engager le processus de mise à l'étude de ce projet afin que ces nouveaux locaux scolaires soient opérationnels à la rentrée 2017, année de mise en service des derniers bâtiments de logements voisins, propriété de la Fondation Emma Kammacher (FEK) ;*

*vu l'obsolescence de l'annexe existante, dont les dimensions des salles d'enseignement ne correspondent plus aux normes actuelles et nécessitant sa démolition-reconstruction*

*vu également l'opportunité de créer des locaux adaptés au nouveau programme du DIP dans la nouvelle annexe après la délocalisation du restaurant scolaire et des locaux parascolaires dans les rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments des "Familia" entre juillet 2014 et février 2015 ;*

*considérant les besoins du club de Tennis de Table de Carouge (TTC), formateur et partenaire du DIP, dont les activités nécessitent d'être pratiqués dans des locaux mieux adaptés pour l'entraînement et la compétition régionale, que ceux dont il dispose actuellement, sous l'école des Promenades ;*

*vu l'exigence du DIP de transformer l'actuel logement du concierge situé dans l'école en 4 salles de classes supplémentaires ;*

*vu la possibilité de réintroduire ce logement de 100m<sup>2</sup> dans le programme de l'annexe à reconstruire ;*

*vu la volonté du Conseil administratif d'organiser un concours d'architecture SIA 142 à un degré en procédure ouverte sur la base d'un programme réactualisé en 2013, et ce, en conformité avec les directives de passation des marchés publics (AIMP) ;*

*vu en conséquence, la décision du Conseil administratif d'annuler la délibération 121-2010 relative à l'organisation d'un concours (sous-total 1 = CHF 275'000.-) et d'un crédit d'étude (sous-total 2 = CHF 940'000.-) pour cet objet et dont le montant de CHF 1'215'000.-, voté par le Conseil municipal dans sa séance du 25 mars 2010 n'a pas été entamé ;*

*Vu la récapitulation du montant du concours pour la construction du nouveau bâtiment complémentaire établie par le bureau Pierre-Alain Dupraz et la récapitulation générale ;*

*conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 29 voix*

### **D É C I D E**

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 270'000.- relatif à l'organisation d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte pour le réaménagement de l'école du Val d'Arve et la démolition-reconstruction du bâtiment parascolaire existant.*
2. *D'annuler le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 1'215'000.- de la délibération 121-2010.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
4. *De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux.*
5. *En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 2 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 21.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.*

### **6. MOTIONS**

1. Motion 30-2013 R : L'UDC veut plus de D2 à Carouge

Cette motion a été prise en considération le 26 mars 2013 et renvoyée en commission des affaires sociales.

Celle-ci s'est réunie le 28 mai 2013 et le rapport a été établi par Monsieur Barthassat.

Est-ce que Monsieur Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

**La Présidente informe les membres que la commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, le renvoi de cette motion au Conseil administratif. Il revient donc au Conseil municipal de faire une proposition et, éventuellement suivre la proposition de la commission, c'est-à-dire, un renvoi au Conseil administratif.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Morex remarque que cette motion est pavée de bonnes intentions mais il faut savoir qu'un projet est déjà à l'étude pour construire un D2 à la route de Saint-Julien. De ce fait, cette motion ne fait pas de mal mais elle est superfétatoire.

M. Gevisier ne rejoint pas les propos de M. Morex parce qu'elle concerne aussi des gens qui ont vécu une cinquantaine d'années dans les immeubles des "familia" ou de la cité "Léopard" et doivent quitter leurs logements. Pour certains, il faudra peut-être, un intermédiaire avant

une entrée en EMS et, enquête faite, il y aura 20 appartements en d2 à la route de Saint-Julien, ce qui n'est pas suffisant pour plus de 20'000 habitants.

Mme Marti rappelle que son groupe avait déclaré accepter l'entrée en matière et la motion pour parler du logement des personnes âgées de manière large, ce qui n'a pas été fait en commission. En tant que Présidente de la commission des Affaires sociales, elle serait prête à reprendre ce sujet pour le traiter d'une manière beaucoup plus large. Par rapport à l'IEPA, il lui semble qu'il a été largement répondu au parti qui a présenté cette motion et que la commune fait ce qu'il faut. Toutefois, celle-ci a un budget limité en termes d'investissements.

M. Walder souhaite revenir sur ce qui a été discuté en commission. Les propos de M. Morex sont justes puisque la fondation carougeoises pour le logement des personnes âgées travaille actuellement sur un immeuble IEPA d'une cinquantaine d'appartements pour les personnes âgées. Il a également été évoqué que la commune de Carouge n'a pas de logements et n'en développe pas. Par contre, le Conseil administratif porte, dans le cadre du projet et du périmètre du PAV, la création de logements pour les étudiants et les personnes âgées (IEPA et EMS). M. Walder incite les membres faisant partie de la fondation immobilière de Carouge à travailler pour que ces appartements permettent non seulement la mixité, c'est-à-dire l'accueil des personnes à mobilité réduite et âgées mais également, par des réaménagements de ceux-ci pour la mobilité afin qu'elles puissent y rester. C'est aussi au sein des fondations qu'il est aussi possible d'agir. Le Conseil administratif de la Ville de Carouge ne gère pas de logements comme cela peut se pratiquer dans d'autres villes.

M. Paparou a trouvé cette motion intéressante, aussi bien que sur le contenu que sur la forme. Les réponses apportées en commission ont véritablement éclairé les membres sur cette problématique. Carouge n'a probablement pas suffisamment de logements de ce type pour les personnes âgées mais les discussions en commission l'ont rendu très sensible sur ce sujet et il remercie M. Gevisier et son parti d'avoir ouvert la discussion et donné au Conseil municipal un nouvel éclairage sur cette problématique.

La Présidente n'a plus de proposition et passe au vote du renvoi au Conseil administratif.

**Le renvoi de cette motion au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.**

## **7. POSTULAT**

Il n'y en a pas

## **8. RESOLUTIONS**

1. Résolution **10-2013 P** : Concerne la loi du 17 mai 2013 votée par le Grand-Conseil modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6-29-10636)

La Présidente demande aux auteurs de cette résolution s'ils souhaitent la voir portée à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Monney demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

**CONCERNE LA LOI DU 17 MAI 2013 VOTÉE PAR LE GRAND CONSEIL MODIFIANT LA LOI SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET SUR L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (J 6 29 - 10636)**

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

que cette loi, en diminuant le taux d'encadrement et la proportion de personnel diplômé, lors de son entrée en vigueur :

- dégradera la qualité de la prise en charge des enfants et leur sécurité ;
- diminuera les activités stimulant le développement des enfants, la détection précoce de celles et ceux qui ont besoin d'une attention particulière, le soutien à celles et ceux qui ont des difficultés et la collaboration avec les familles ;
- réduira les possibilités de former des jeunes dans les institutions ;
- n'apportera pas de solutions pour créer plus de place pour les enfants ;
- amènera une précarisation des conditions de travail

que cette loi, lors de son entrée en vigueur, fera que le canton de Genève aura l'un des plus mauvais taux d'encadrement de Suisse pour la petite enfance.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

à exprimer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, par un courrier au nom du Conseil municipal, nos fortes réticences sur le bien-fondé de cette loi et nos inquiétudes sur les conséquences qu'elle entraînera pour les enfants et les familles du canton de Genève.

Le Parti socialiste

Date du dépôt : Carouge, le 25 juin 2013

M. Monney aimerait faire l'exposé des motifs pour cette résolution.

Le 17 mai 2013, le Grand Conseil a voté une modification d'une loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour.

Cette loi précise les normes d'encadrement pédagogique.

La répartition du personnel éducatif dans les équipes qui doit respecter la proportion de 50% de personnel diplômé, 30% de personnel titulaire d'un certificat fédéral de capacité et 20% de personnel auxiliaire en voie de qualification.

Cette modification de loi remettra en cause les normes d'encadrement utiles pour le calcul du nombre de postes éducatifs dont doit disposer une institution pour pouvoir fonctionner.

Concernant les chiffres, nous avons actuellement.

Pour les enfants de moins de 12 mois :  
Il y a 1 adulte présent pour 4 enfants

Pour les enfants de 12 à 24 mois :  
1 adulte présent pour 5 enfants

Pour les enfants de 2 à 3 ans :  
Nous avons actuellement 8 enfants pour un adulte  
Dans l'avenir, avec cette modification de loi, nous aurons 10 enfants pour un adulte.

Pour les enfants de plus de 3 ans :  
Nous avons actuellement 10 enfants pour un adulte  
Dans l'avenir, nous aurons 13 enfants pour un adulte

Comme vous avez pu le constater à la lecture de ces chiffres, cette loi lors de son entrée en vigueur fera que le canton de Genève aura l'un des plus mauvais taux d'encadrement en Suisse pour la petite enfance.

Cette diminution dégradera aussi fortement la qualité de la prise en charge des enfants ainsi que leur sécurité. Ce qui n'est pas acceptable.

Il est faux de penser que cette modification de la loi permettra d'accueillir plus d'enfants dans nos crèches.

En effet le nombre d'enfants est fixé par des normes fédérales qui exigent 3m<sup>2</sup> par enfant. Or les locaux existants sont pleins et pas forcément extensibles. La construction de nouveaux lieux reste nécessaire.

Il faut également relever que la modification de l'article 7 de cette loi risque de créer une précarisation des conditions de travail du personnel.

En conclusion, il n'y a aucun doute que la nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour manquera sa cible.

Elle ne créera pas de nouvelles places pour les enfants et péjorera la qualité d'accueil et les conditions de travail dans les structures de la petite enfance.

C'est pourquoi je vous invite à prendre en considération cette résolution, à en discuter immédiatement et la renvoyer au Conseil administratif.

Je vous remercie de votre attention.

La Présidente fait remarquer que ce projet de résolution n'a pas encore été pris en considération. De ce fait, elle demande, aux membres ayant déjà demandé la parole de bien vouloir se limiter aux raisons qui les pousseraient à accepter ou refuser la prise en considération et ne pas entrer dans le fond de la matière.

M. Buchs déclare que le PDC ne prendra pas en considération cette résolution. Il ne s'agit pas du fond mais un referendum a été lancé et les gens peuvent le signer. Il est d'ailleurs fort probable qu'il aboutisse et il s'ensuivra une votation sur cette loi. A ce moment là, il y aura un débat public où chacun pourra s'exprimer. Si nous votons cette résolution pour envoyer une lettre au conseil d'Etat cela ne changera rien à la situation actuelle puisque des arguments ont déjà été exprimés au Grand Conseil. M. Buchs rappelle qu'au départ des travaux sur cette loi, le PDC négociait déjà afin d'avoir 12 adultes pour 9 enfants à la place de 10 adultes pour 13 enfants. D'ailleurs, cet amendement a été accepté par les socialistes en plénum du Grand Conseil mais malheureusement, rejeté par le reste de la droite.

M. Pistis remarque que M. Buchs a déjà évoqué la majorité des éléments qu'il souhaitait dire. Effectivement, un referendum a été lancé et chacun est libre de le signer et se prononcer. Le MCG ne soutiendra pas ce projet de résolution.

M. Gerster rappelle que c'est un sujet qui relève du niveau cantonal. Il est un peu facile pour la gauche, qui est majoritaire, de faire passer des projets tels que celui-ci ; toutefois, ce n'est pas l'avis de tout le Conseil municipal de Carouge. Comme certains l'ont dit ce soir, nous nous éloignons des problèmes communaux.

Le PLR s'abstiendra lors de la prise en considération.

M. Morex ne veut pas répéter ce que vient de dire M. Gerster mais c'est un simple effet de manche parce que la gauche a la majorité et c'est ainsi.

M. Morex ne prendra pas cette résolution en considération.



M. Baud déclare qu'il en sera de même pour l'UDC Carouge qui ne prendra pas cette résolution en considération car son groupe estime qu'elle n'est pas du ressort du Conseil municipal. Si, malgré tout, ce courrier devait être envoyé au Conseil d'Etat et au grand Conseil, l'UDC ne souhaite pas figurer comme signataire de cette lettre.

Mme Stebler estime qu'une résolution est aussi un acte politique. Les membres viennent de voter le budget 2013 bis sans toucher aux crèches et aux salaires des éducatrices. De plus, il faudra construire des crèches de bonne qualité avec du personnel qualifié. Nous avons déjà eu des débats concernant des propositions pour des crèches bon marché et nous les avons refusées. Au niveau de la sécurité elle trouve grave de mettre 13 petits avec une éducatrice. Mme Stebler soutiendra cette résolution pour soutenir la campagne du referendum.

Mme Molinari pense qu'il y a une dimension politique cantonale qui touche aussi les taux d'encadrement au niveau communal. M. Monney a évoqué des questions importantes et pratiques, comme le fait d'accueillir davantage d'enfants alors que les structures ne le permettent pas. Finalement, nous péjorerions des situations existantes sans avoir de réelles possibilités d'accueillir plus d'enfants. Ce qui est probablement le but final.

Le groupe des Verts entrera en matière sur cette résolution car il est important d'avoir une discussion au niveau de notre commune.

M. Monney est époustoufflé d'entendre Messieurs Morex et Gerster dire que cela ne nous concerne pas et que c'est un objet Cantonal. Il rappelle que les crèches sur le territoire carougeois seront bien évidemment touchées. Il pense qu'un acte politique est à faire (même si, entre temps, un referendum est en cours) en écrivant au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour dire que nous ne sommes pas du tout d'accord et que les carougeoises et carougeois sont concernés par ces importantes modifications.

Le Conseil municipal a la possibilité de demander au Conseil administratif d'écrire pour dire qu'il n'est pas d'accord et il rappelle que cette loi a été votée par le PLR et l'UDC. Il peut comprendre certaines oppositions mais le Conseil municipal doit faire cet acte politique.

La Présidente fait remarquer que nous ne sommes pas au Grand Conseil et nous n'allons pas refaire le débat de la loi qui a été votée par celui-ci et qui fait l'objet d'un referendum. C'est une prise de position d'un Conseil municipal par rapport à une loi qui a abouti sur un referendum et les gens s'exprimeront sur ce sujet.

Mme De Haller Kellerhals informe les membres qu'aujourd'hui ou au plus tard demain, un manifeste signé par une vingtaine de magistrats de 11 communes sera distribué à la presse.

Il va dans le même sens que cette résolution et dit : "que nous nous opposons à cette modification de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance. Nous soutenons le referendum qui permettra au peuple de s'exprimer sur cet objet et nous nous engageons dans chacune de ces 11 communes à maintenir la qualité de l'accueil dans les crèches de nos communes respectives.

M. Voignier souhaite apporter des éclaircissements sur certains propos qu'il a entendu ce soir. Lorsqu'on dit que la sécurité des enfants va être mise en cause, il faut penser que c'est un adulte par groupe d'enfants mais le nombre d'aides, d'apprentis et de stagiaires pourra être élevé et apporter une compensation. De ce fait, on ne touche pas à la sécurité des enfants. Il rappelle également qu'aujourd'hui, 2'000 demandes sont non satisfaites sur le canton de Genève et 370 places de crèches pourraient être améliorées avec ce projet. Cela reste au niveau du Canton et les personnes qui veulent soutenir ce referendum peuvent le faire mais ce n'est pas à nous d'en prendre acte au sein du Conseil municipal.

M. Buchs est un peu gêné parce que l'assemblée se trouve dans un débat référendaire alors que les gens peuvent aller signer le referendum. Par contre, comment se fait-il que le Conseil administratif d'une commune qui est sensé représenter toutes les orientations politiques puisse décider de rentrer dans un comité référendaire ? Sur le fond, cela le gêne.

Mme La Chiusa fait remarquer que cette résolution a circulé dans différents Conseils municipaux du Canton et il s'agit d'un acte symbolique fait par une commune responsable dans les constructions de ces crèches ainsi que pour l'encadrement du personnel et la formation. Elle pense qu'il est possible de placer des stagiaires mais lorsqu'on augmente le nombre d'enfants, c'est au détriment de l'accompagnement et du développement de ceux-ci.

M. Morex demande à la Présidente de dire à M. Monney qu'il n'a pas bien compris ses propos. En effet, il n'y a pas de remise en cause de cette loi puisqu'elle a été votée et a fait l'objet d'un referendum. Le fait de faire une lettre ne va rien changer parce que si le referendum aboutit, le peuple va voter et s'il n'aboutit pas, la loi entrera en vigueur. Bien sûr qu'il y a des crèches à Carouge mais nous n'avons même pas eu une seule séance de commission pour connaître les conditions d'encadrement et le fonctionnement de celles-ci. De ce fait, il n'est pas possible de se prononcer.

La Présidente fait voter la prise en considération de cette résolution.

**La prise en considération de cette résolution est refusée par 14 non et 13 oui**

## 9. PETITIONS

1. Pétition **11-2013 R** : excès de vitesse dans les quartiers en périphérie du Vieux-Carouge

Cette motion a été prise en considération le 26 mars 2013 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 21 mai 2013 et le rapport a été établi par Monsieur Voignier.

Est-ce que Monsieur Voignier a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Voignier répond par la négative.

**La commission préavise favorablement, à l'unanimité, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour qu'il étudie les moyens pour éviter les excès de vitesse.**

La Présidente ouvre la discussion.

M. Voignier signale que la police municipale a rendu attentif les membres sur le fait qu'il y a très peu d'excès de vitesse. D'ailleurs, le radar qui avait été mis en place un jour en a peu enregistré. On peut constater que ces rues ne sont pas si violentes que cela même si c'est le contraire qu'on a voulu nous faire comprendre avec cette pétition.

M. Pistis pense que, bien au contraire, les gens ne roulent pas de manière correcte et au-dessus de la limitation de vitesse. D'ailleurs, lorsqu'on emprunte certaines rues, la priorité n'est pas accordée. Depuis que les Verts ont supprimé les passages pour piétons, les gens ne savent plus où ils ont la priorité. A titre personnel, il est souvent à pied et constate qu'il y a passablement de véhicules qui roulent vite.

Le MCG soutien cette pétition pour un renvoi au Conseil administratif.

Mme Molinari répond à M. Pistis qui prétend que les Verts suppriment les passages pour piétons que ces propos sont faux. En effet, et comme il le sait très bien, la loi impose qu'il n'y ait pas de passages dans les zones à 30km/h. Elle serait plutôt favorable à des rues piétonnes dans des endroits conviviaux mais non à supprimer les passages pour piétons et mettre les gens en danger.

Mme Lammar fait remarquer que, dans le cadre du contrat local de sécurité que le Conseil administratif a signé avec le Canton, un minimum de 16 contrôles radar doit être effectué. Ce sera l'occasion de faire des contrôles dans cette zone.

La Présidente fait voter le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 28 oui et 1 abstention.**

## 10. QUESTIONS

### Réponses du Conseil administratif aux questions des membres du Conseil municipal

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Paparou : arrêt fillion

La question portait sur l'arrêt facultatif Fillion et de sa dangerosité en raison du non-respect et du dépassement risqué de véhicule qui semble mettre en péril les utilisateurs des transports publics.

Suite à cette question, le service de l'urbanisme a immédiatement contacté l'autorité compétente, soit la direction générale de la mobilité et demandé un complément d'accidentologie à la gendarmerie.

La gendarmerie nous a informé qu' : *"Aucun accident n'avait été annoncé à la police sur le tronçon concerné durant les cinq dernières années"*.

Le Service de l'Urbanisme s'est néanmoins rendu sur place avec les divers responsables des TPG, de la Direction Générale de la Mobilité et du Cycle de Pinchat afin d'envisager des améliorations dans la mesure du possible sur cet aménagement et ses usages.

Il est à noter qu'un projet de requalification du chemin de Pinchat est actuellement en cours d'étude et doit être réalisé en lien avec la densification des Grand Esserts et la mise en place d'une ligne de bus à Haut Niveau de Service. Cette étude est menée conjointement avec le canton et les communes de Veyrier et Carouge.

Sachant que les TPG n'entrent pas en matière pour des annonces ciblées sur cet arrêt afin de prévenir les passagers et que la requalification prochaine de cette rue rend inapproprié des aménagements lourds et conséquents, les solutions suivantes ont été retenues par les différentes parties :

En premier lieu, nous avons demandé le prolongement de la ligne médiane (blanche) de 6 mètres dans la partie en direction de Veyrier. Ce qui fait que les véhicules qui seraient tentés de dépasser auront une ligne blanche plus longue, ce qui, peut-être les rendra plus attentif.

D'autre part, la mise en place d'un marquage au sol conséquent de type KIT ECOLE, ce qui aura l'avantage de faire ralentir les véhicules avec un marquage particulier sur le sol. La troisième démarche consiste en ce que la direction du cycle veille à mettre en évidence dans le mémento remis aux parents à la rentrée et lors des soirées des parents le problème lié à cet arrêt. Elle s'engage également à relayer ce message aux élèves.

Les deux premières mesures ont été demandées formellement à la Direction Générale de la Mobilité mais nous devons attendre les autorisations pour pouvoir procéder à la mise en place.

M. Walder espère que cela répondra, en tout cas partiellement, aux attentes dans ce cadre là.

#### Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi : incivilités, le respect ça change la vie

Il s'agissait du problème des vélos sur la place de l'Octroi

Suite à cette question, Mme ZURBRIGGEN, remplaçante de Gaëlle Haeny en charge de l'Agenda 21, a contacté l'association Genèveroule pour leur rappeler de placer l'affichette plastifiée sur le conteneur de locations créée l'année passée. Celle-ci contient le texte suivant : "Nous vous rappelons que la Place de l'Octroi est une place piétonne. Veuillez pousser votre vélo jusqu'à la route. Merci".

En accord avec les responsables de Genèveroule, il a été décidé d'agrandir l'affiche pour la rendre plus visible. Par ailleurs, Mme ZURBRIGGEN, en concertation avec Genèveroule, travaille à l'élaboration d'un dépliant qui sera distribué prochainement à toutes les personnes qui empruntent un vélo afin de les sensibiliser au respect des piétons sur l'ensemble des parcours qu'ils utilisent.

### **Réponse de Mme Lammar à la question de M. Paparou : feux effectués au chemin des Moraines**

En date du 20 juin dernier, la police municipale s'est rendue au chemin des Moraines, afin de trouver l'origine de la fumée gênant les habitants des alentours. Il a été constaté devant la société "ALBA COLOR" un tas de débris brûlés ainsi qu'un demi-baril sur pied servant probablement à faire des barbecues.

Le Lundi 24 juin 2013, le patron de l'entreprise incriminée a été contacté. Ce dernier nous a informés que le tas brûlé était dû aux véhicules incendiés mais qu'il reconnaissait utiliser le baril qui lui sert de chauffage et très occasionnellement de barbecue. Il a donc été informé que cette pratique était interdite et qu'en cas de récurrence, des mesures contraventionnelles seraient prises à son encontre.

Le patron de la société "ALBA" s'est excusé des désagréments provoqués par ces fumées et a assuré à la police municipale qu'il allait trouver une solution dès ce jour.

### **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

#### **Questions écrites**

Il n'y en a pas.

#### **Questions orales**

##### **M. Wolfisberg : Déchetterie salle des Charmettes**

M. Wolfisberg a été approché par un habitant qui réside à proximité de la déchetterie se trouvant en face de la salle des Charmettes. Cette personne lui a fait remarquer que, de façon récurrente, des tas d'immondice séjournent quelques jours avant d'être débarrassés. Il demande si des mesures vont être prises et il précise être en possession de photos, si nécessaire.

M. Walder répond qu'il l'apprend maintenant. Effectivement, si M. Wolfisberg est en possession de photos, cela peut être utile. Les services vont vérifier s'il s'agit d'un problème récurrent ou si c'est ponctuel. Si c'est récurrent, le Conseil administratif prendra des mesures, soit avec la société qui doit nettoyer les endroits et vider les containers, soit avec les employés communaux qui passeront plus régulièrement pour nettoyer.

M. Wolfisberg va donner les photos à M. Walder. Il précise que ce problème est vraiment récurrent et la société qui s'occupe du nettoyage est Serbeco.

##### **M. Baertschi : Voies de trams, travaux à la rue Ancienne**

M. Baertschi explique qu'il était déjà intervenu lors de la précédente législature sur une question à laquelle il n'a pas obtenu de réponse.

Dès que les transports publics genevois effectuent des fondations pour les voies de trams, ils mettent plusieurs épaisseurs de béton et cela pose un problème avec toutes les canalisations se trouvant en-dessous, notamment pour les riverains qui devraient un jour ou l'autre se connecter à l'électricité ou aux égouts.

Il souhaiterait avoir des précisions sur ce sujet parce qu'on ne lui a jamais répondu et, de plus, il a constaté dernièrement que la même épaisseur de béton est mise sur le bas de la rue Ancienne.

Il demande l'avis d'un ingénieur pour savoir ce qu'il se passe dans ce cas là. Il rappelle que nous nous trouvons sur le domaine public municipal et même si les TPG ont tous les droits à Genève et bétonnent nos voies, nous devons en connaître les conséquences pour les riverains.

M. Walder va se renseigner sur les éventuelles conséquences et apporter une réponse explicite de nos ingénieurs.

#### Mme Molinari : marché

Mme Molinari rappelle que lors des discussions concernant le nouveau règlement du marché, un des éléments où nous étions tous d'accord était de grouper au centre de la place tous les vendeurs de produits alimentaires pour les marchés des mercredis et surtout des samedis matin. L'idée était de faire en sorte que tous les vêtements ou autres produits non comestibles soient plutôt en marge. Elle constate après plusieurs mois que cette règle n'est pas appliquée puisque dans la rue Saint-Joseph, il y a des vendeurs d'habits et tout au fond de cette rue se trouvent un ou deux vendeurs de produits alimentaires, notamment une personne qui vend des fromages genevois.

Est-il possible d'appliquer ce qui avait été discuté et que les vendeurs de comestibles soient au centre de la place ?

M. Walder répond qu'effectivement il était mentionné dans le règlement que nous allions chercher, par un mouvement progressif, à recentrer les produits alimentaires sur la place du marché. D'ailleurs, lors d'une discussion, certaines personnes ont parlé du pauvre fromager se trouvant au bout de la rue Saint-Joseph. Toutefois, Lorsque nous discutons avec les marchands, les 2 ou 3 fromagers ne veulent pas être les uns à côté des autres et l'objectif n'est pas de les contraindre mais d'y aller progressivement. Pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas reçu de plainte et le souhait d'avoir les marchands de comestibles paraît logique mais il semble que ce n'est pas une volonté forcément partagée par les marchands. Nous les incitons et s'il y a une demande pour être sur la place du marché, nous pouvons y répondre.

Mme Molinari remercie pour cette réponse mais celle-ci la laisse un peu sur sa faim parce que ce n'est pas le retour qu'elle a des marchands. Il est possible qu'ils aient deux discours mais elle pense qu'il faudrait les approcher pour vérifier si, effectivement, ils souhaitent toujours être éloigné au fond d'une rue.

M. Walder explique que le problème est toujours le même parce qu'il y a maintenant deux associations de marchands. Le Conseil administratif in corpore a mangé la semaine passée avec le Président de l'association du marché de Carouge (avec lequel il a de très bons contacts) et il a répondu négativement à la question de savoir s'il y avait des problèmes avec les marchands. A partir de là, et compte tenu du fait qu'il y a une association, il est très difficile pour le Conseil administratif de se rendre vers les marchands pour voir où ils sont postés et faire l'intermédiaire entre eux. Si ce marchand a véritablement un problème de mobbing ou de discrimination par l'association ou autres, il a la possibilité de passer, en premier lieu par son association faitière, contacter M. Walder ou venir au "CA à votre écoute".

M. Barthassat : "Vivre Carouge "

M. Barthassat intervient au sujet du dernier "Vivre Carouge" où il a pu lire un communiqué de presse du Conseil administratif inséré au milieu du journal. Celui-ci était triste et hargneux.

Vu que 30% des carougeois ont reçu leur tout ménage, est-ce que 70% des carougeois à travers le comité référendaire peuvent avoir leur droit de réponse au sujet de ce communiqué de presse ?

Mme De Haller Kellerhals répond que le communiqué de presse qui a été fait par le Conseil administratif était prévu de longue date, quelque soit le résultat du referendum pour donner l'information au moment où le journal allait sortir, soit quinze jours après la votation.

Elle ne pense pas que l'on puisse qualifier ce communiqué de hargneux. C'est simplement, un communiqué des autorités de la Ville de Carouge à la population sur le résultat du vote du 9 juin 2013.

M. Barthassat relève que Mme De Haller Kellerhals n'a pas répondu à sa question qui demandait si le comité référendaire peut avoir un droit de réponse. D'ailleurs, celui-ci serait beaucoup moins hargneux et triste.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'il ne s'agit absolument pas d'un droit de réponse ou non, les autorités de la Ville de Carouge ont communiqué à la population le résultat du vote du 9 juin et cela s'arrête là.

M. Barthassat comprend dans ces propos que Mme De Haller Kellerhals est contre un droit de réponse.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'elle n'est pas contre un droit de réponse mais celui-ci n'existe pas dans le journal "Vivre Carouge".

La Présidente remercie les participants et lève la séance à 23h10.